

Le journal de la vie locale, culturelle et associative de Crêts en Belledonne

L'écho des Crêts

Février 2024

TÉLÉTHON 2023

UNE BELLE RÉUSSITE !

MÉTÉO 2023

QUE FAUT IL RETENIR ?

ENTREPRENDRE À CRÊTS EN BELLEDONNE

PRESENTATION D'ENTREPRENEUR(E)S

OCTOBRE ROSE

UNE BELLE JOURNÉE TOUT EN GÉNÉROSITÉ !

#24

AGENDA 4



COUP DE PROJECTEUR:..... 5



ENVIRONNEMENT 6-9



VIE SCOLAIRE:..... 10-12



VIE LOCALE 13-23



INFOS MUNICIPALES 24-34



RÉPERTOIRE 35

**NAISSANCES**

02/10/2023	CATTARINA Sacha, Florent, Roan
03/10/2023	CHASSANDRE DIT PATRON Félix, Pierre
09/10/2023	PEYRARD Arwen, Agathe, Olive
19/10/2023	MEKADEM Ilane, Ousaid
01/12/2023	COTTANI SEURAT Alexie, Roxane
05/12/2023	LOPEZ BONNEFOY Javier, Claude
07/12/2023	LABROSSE Martin
09/12/2023	BERTHOD Roni, Nicolas
13/12/2023	CERRONE Joshua, Florentz, Roland, Marc

DÉCÈS

28/09/2023	PERRET Camille
31/10/2023	FILIPPINI Thierry

MARIAGE

13/10/2023	RICOU Marie-Jeanne, Odette et BELLIN Franck, André
------------	--

POUR NOUS SUIVRE SUR LES RESEAUX :

Crêts en Belledonne/Communication



@ceb_communication

WWW.CRETSENBELLEDONNE.FR

CRÊTS EN BELLEDONNE

N° ISSN : 1289 - 0170 - BULLETIN MUNICIPAL
 Rédactrice en chef : Agnès Darbon
 Directeur de la publication : Youcef Tabet
 Maquette et mise en page : Ré&mi - reetmi.fr
 Impression : Imprimerie Notre Dame 38 Montbonnot
 Photos : DR, unsplash.com, pixabay.com, freepik.fr
 Mail : lechodescrets@gmail.com

**ASSOCIATIONS, ENTREPRISES, ...
 VOUS SOUHAITEZ PROPOSER UN ARTICLE
 DANS L'ÉCHO DES CRÊTS**

*UNE SEULE ADRESSE POUR NOUS ENVOYER
 VOTRE PROPOSITION DE TEXTE ET VOS ELEMENTS
 GRAPHIQUES (PHOTO, LOGO ETC..) :*

LECHODESCRETS@GMAIL.COM

"Il ne faut avoir aucun regret pour le passé aucun remords pour le présent mais il faut avoir une confiance inébranlable pour l'avenir"

Jean Jaurès

Chères concitoyennes et concitoyens,

En tant qu'élus de la municipalité, nous restons déterminés à servir au mieux les intérêts de notre population. Nous continuerons à investir dans les infrastructures, à promouvoir l'éducation, à soutenir nos entrepreneurs locaux dans le plus parfait équilibre, et à veiller au bien-être de chaque citoyen.

Jusqu'à la fin de ce mandat, nous aurons de nouveaux défis à relever, et je suis convaincu que tous ensemble, nous saurons les surmonter malgré un contexte humain et financier particulièrement contraint depuis maintenant 4 ans.

Nous y arriverons car avec les élus qui m'entourent, nous considérons que l'engagement électif reste avant tout guidé par l'intérêt public.

Être élu ou diriger une collectivité, une institution, une entreprise tout comme présider une association, c'est servir.

Il ne peut pas en être autrement car cet intérêt public est, et restera, le moteur de nos décisions mais nous devons adapter ces décisions aux diverses contraintes que nous subissons toutes et tous.

Ces contraintes pour une commune, sont avant tout budgétaires. Elles ont un fort impact sur nos sections de fonctionnement (dépenses courantes) et d'investissement (travaux, achats...)

Pour les investissements : sachez que le plus souvent possible, avant d'engager un investissement, nous recherchons des aides financières auprès par exemple du département, de la Communauté de Communes le Grésivaudan, de la Région et également auprès de l'Etat.

Malgré tout ce travail de recherche et ces aides financières éventuellement associées, il nous faut trouver le juste équilibre entre nos dépenses et nos recettes car certaines dotations fondent comme neige au soleil.

A contrario, depuis bientôt plus de deux ans, les prix s'envolent et la situation s'est encore dégradée du fait du télescopage de toutes les crises et vous subissez encore ces coups de boutoir, comme les communes les subissent.

Même si notre situation financière reste saine et même si je n'ai pas l'habitude de noircir les situations et encore moins de verser dans la démagogie, je tends à exprimer dans cet édito ma préoccupation car ces situations fragilisent l'équilibre du budget communal et donc, nos futurs investissements ainsi que le maintien d'une offre de services publics répondant aux attentes des habitants.

C'est le bon fonctionnement même des services à la population qui est remis en

cause, des services publics qui s'adressent le plus souvent à ceux qui en ont le plus besoin.

Dans ce contexte, nous agirons et j'agirai en responsabilité en ajustant nos projets tout en prenant les décisions nécessaires à l'équilibre de notre budget car la clé de la réussite d'un mandat municipal demeure dans le courage d'oser !

Le courage d'oser car nous avons une obligation : celle de voter notre budget en équilibre, sans déficit... c'est à dire que les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère, sans omission, ni majoration, ni minoration et cet équilibre doit être maintenu coûte que coûte tout en maintenant un niveau d'investissement pertinent.

Ainsi, nous allons pouvoir poursuivre le projet de requalification du cœur de la commune qui est une étape incontournable au développement de Crêts en Belledonne car nous sommes conscients que l'absence de structuration et d'espaces fédérateurs provoquent le sentiment d'un centre bourg qui manque d'identité et d'intérêt. Cette réflexion sur l'évolution de la centralité de notre commune vise à renforcer la qualité et le cadre de vie de Crêts en Belledonne.

Mon rôle de Maire et celui des élus, reste également celui de l'anticipation.

L'anticipation de l'avenir, de préparer notre commune aux enjeux et aux défis de demain pour mieux répondre à vos attentes en termes de services ou d'infrastructures. Pour cette année et celles qui suivront, je souhaite que notre commune poursuive son développement équilibré, harmonieux, et qu'elle continue à accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités, porteuses d'emplois et de vie, tout en respectant notre identité.

Par cette orientation, il est important de se pencher sur notre PLU (Plan Local d'urbanisme) et de démarrer dans la mesure du possible son travail de révision avec un premier volet qui sera un travail sur le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) de la commune historique de Morétel-de-Mailles ce qui permettra à son issue de répondre aux futurs besoins d'urbanisation.

Ce cadre de vie ne vaut également que par des secteurs dans lesquels vous êtes les principaux acteurs et en ce sens, vos investissements respectifs dans le monde associatif, sportif, culturel ou caritatif contribuent fortement à stimuler la vitalité de notre commune et nous continuerons à apporter notre soutien à tout ce monde associatif qui nous aide à renforcer notre engagement de

la solidarité et du lien social. Vous, citoyens de Crêts en Belledonne, en adhérant à ces diverses associations, vous faites vivre notre commune et vous encouragez ces belles structures à aller de l'avant car vous en devenez les artisans fédérateurs.

Une autre ambition nous anime et nous animera toujours à Crêts en Belledonne : l'avenir de nos enfants et de nos jeunes. Ce que nous mettons en œuvre aujourd'hui pour eux doit permettre de préparer les adultes et les citoyens de demain, libres et responsables par le biais d'une instruction de qualité.

Et pour maintenir cette qualité nous savons et nous pouvons compter sur l'excellent travail du corps enseignant de nos deux écoles. Nos écoles font parties intégrantes de la dynamique et de la vitalité apportée à notre commune.

Ainsi, vous comprendrez que malgré ce qui peut se dire ou s'écrire, les élus et les agents de la commune sont aussi là pour vous. Ils travaillent avec professionnalisme, tout au long de l'année, pour répondre à vos interrogations, satisfaire au mieux vos attentes et faire face aux situations difficiles que vous pouvez rencontrer. Nous continuons donc d'affirmer que nous sommes fiers, à Crêts en Belledonne, de pouvoir compter sur des agents municipaux ou des citoyens investis dans tous nos secteurs de vie.

Alors, tout ne se passe pas toujours comme prévu ni au rythme souhaité mais nous maintenons le cap et nous poursuivons notre route vaille que vaille pour que notre commune vous apporte, mes chers concitoyens, le cadre de vie attractif que vous méritez dans une commune toujours plus solidaire, plus humaine et plus respectueuse de son environnement.

Il est essentiel de garder en tête ce qui fait notre identité humaine : la solidarité, le partage, l'ouverture aux autres. Crêts en Belledonne était, est et doit rester une commune pour toutes et tous.

Pour terminer et même si cette édition est entre vos mains au mois de février, tous les élus s'associent à moi pour vous souhaiter ainsi qu'à vos familles une belle année 2024. Qu'elle vous apporte le meilleur, qu'elle soit riche en belles surprises et qu'elle épargne votre santé.

Youcef TABET
Maire





AGENDA

Sous réserve de confirmation de certaines dates / les lieux sont susceptibles de changement selon l'avancée des travaux.

MARS

SAMEDI 02

FÊTE DES 50 ANS DU GRAND PLAN
Domaine Skiable du Barioz



DIMANCHE 03

VIDE-GRENIER
organisé par l'association
« Plaisir des Arts »
à la salle des fêtes



DIMANCHE 03

**JOURNÉE DE SOUTIEN ET
D'INFORMATION SUR L'OBÉSITÉ**
à la Pléiade



SAMEDI 16

CONCERT D'ANNE-LAURE SIBON
(Star Ac 2)
19h
à la salle des fêtes

MARDI 19

COMMÉMORATION
de la fin de la guerre d'Algérie

SAMEDI 30



SAMEDI 30

STAGE DE WEST COAST SWING
à la salle des fêtes
organisé par « Viens danser ».
Sur inscription :
contact@viensdanser.fr
06 75 23 09 63

AVRIL

DIMANCHE 07

REMISE DES MÉDAILLES
Ski Club du Barioz
15h
à la salle des fêtes

JEUDI 11

ATELIER « FRESQUE NUMÉRIQUE »
19h30
à la médiathèque
Quentin Bérard nous propose de
comprendre de manière ludique
et collaborative les impacts du
numérique sur l'environnement.
Pour un public adulte (à partir de
16 ans)
Durée : 3h

VENDREDI 12

SPECTACLE « ECHO »
proposé par l'Espace Paul Jargot
à la salle des fêtes

MAI

MERCREDI 08

COMMÉMORATION
de la fin de la 2^{ème} guerre mondiale

SAMEDI 25

FÊTE DU VÉLO
soirée moules/frites
avec orchestre
au stade

VENDREDI 31

KARAOKÉ
au café Just'en face

JUIN

SAMEDI 01

SOIRÉE GUINGUETTE
aire du lac de Morêt de Mailles

VENDREDI 7 JUIN 2024

SPECTACLE THÉÂTRE ET MUSIQUE
sur Jacques Higelin
Organisé par la médiathèque
aire du lac de Morêt-de-Mailles

VENDREDI 14

KERMESSE DU SOU DES ÉCOLES
cour de l'école

VENDREDI 21

FÊTE DE LA MUSIQUE
place de la Mairie

VENDREDI 28

CINÉTOILES
lieu à définir

SAMEDI 29 ET DIMANCHE 30

FESTI'DANSE 2024
à la salle des fêtes



JUILLET

VENDREDI 05

CINÉTOILE
lieu à définir

DIMANCHE 14

PIQUE-NIQUE « GÉANT »
au stade avant le feu d'artifice

SOIRÉE DJ
au stade

AOÛT

DATE EN ATTENTE

NUIT DES ÉTOILES

SEPTEMBRE

VENDREDI 06

SOIRÉE ANNÉES 80
place de la Mairie

SAMEDI 07

FORUM DES ASSOCIATIONS
au stade (repli au gymnase en cas
de mauvais temps)



C'EST DANS LE SAC !

L'association les Pies créatives à la demande du CCAS de Crêts en Belledonne a fabriqué 153 sacs cabas pour le colis de fin d'année des anciens.

Une fois la réalisation du prototype validé par la Vice-présidente du CCAS, la villa Mon exil a donc résonné du bruit des machines à coudre et des échanges joyeux des couturières de l'association. Couture mais aussi peinture puisque les sacs ont été joliment décorés de pochoirs (fleurs, montagnes, papillons colorés, pour les messieurs ou les dames) !

Bien organisées par poste : découpe, assemblage, décoration, couture à la surjeteuse, les adhérentes, accompagnées de quelques jeunes bénévoles ont su répondre par leur efficacité à la demande du CCAS.

Rappelons que les Pies créatives se réunissent les lundis et jeudis après-midi à la villa Mon exil autour des loisirs créatifs.

COUP DE PROJECTEUR



LES PIES CRÉATIVES

Grâce au savoir-faire de ses couturières, l'association "les Pies créatives" a également brillamment relevé le défi d'habiller la mairie de rose, à l'occasion d'Octobre rose 2023





LA MÉTEO PASSE D'UN EXTREME À L'AUTRE, QUE RETENIR DE 2023 ?

Après une année 2022 très sèche, l'année 2023 a connu également des extrêmes en température puis une période très pluvieuse à l'automne. Faisons un tour d'horizon au niveau national et communal pour mieux comprendre la situation.

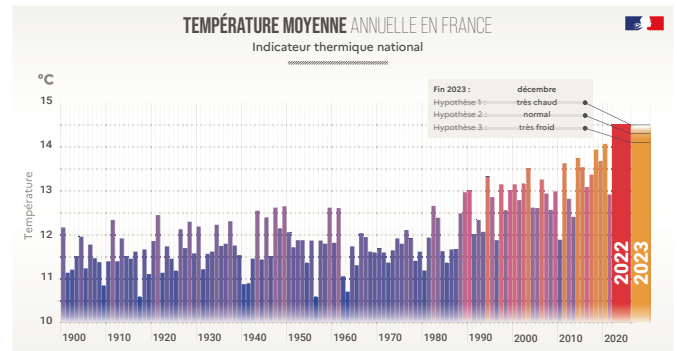
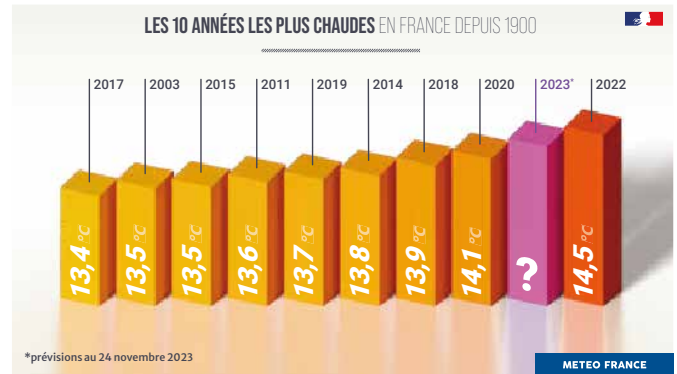
BILAN MÉTÉO DE 2023

Au niveau national, dans la continuité de 2022, année la plus chaude que la France ait connue depuis le début du 20^{ème} siècle, l'année 2023 devrait se classer au deuxième rang avec une température moyenne de 14,2°C.

L'anomalie thermique sur l'ensemble de l'année devrait se situer probablement autour de + 1,3°C (par rapport aux normales 1991-2020).

L'été a joué les prolongations jusqu'à mi-octobre avec des températures remarquablement élevées pour la saison. Par la suite, des perturbations océaniques se sont en revanche succédé sur la majeure partie du pays avec des précipitations très abondantes sur le nord et l'ouest de l'Hexagone ainsi que sur les massifs de l'Est provoquant des inondations dans différentes parties du territoire. Au final, la pluviométrie en moyenne sur l'année est proche de la normale, mais avec de forts contrastes.

Dans notre région, ces pluies combinées avec un redoux et la fonte des premières neiges ont provoqué de fortes crues au pied des Alpes : en un mois, Grenoble a vu passer une crue vingtennale (Q20 à 1040 m³/s le 15 novembre), une crue quinquennale (Q5 à 760 m³/s le 2 décembre) et une crue décennale (Q10 à 930 m³/s le 13 décembre). Le 15 novembre, l'Arve était en crue bi-centennale (Q200) entre Sallanches et Genève. La Romanche, le Vénéon ou le Drac amont ont également été en crue décennale (Q10) à vingtennale (Q20) le 20 octobre 2023, avant de connaître un enchaînement de crues moyennes. Le Rhône – qui est finalement l'exutoire de tous ces cours d'eau – a connu la crue la plus forte depuis 2003 entre Lyon et Valence (5 500 m³/s à Valence, ce qui en fait une crue décennale / Q10). Et ce ne sont que quelques échantillons des crues observées dans le quart Sud-Est !



Au niveau communal, la tendance générale des températures est à la hausse depuis plusieurs décennies. Dans les années 1980, la température moyenne annuelle était de 9,5°C ; elle est de 11,5°C sur les dernières années (+2°C), avec notamment les effets des années chaudes de 2018, 2020, 2022 (en attendant l'intégration de 2023 dans les statistiques). Cette augmentation des températures est reflétée par les canicules que nous avons vécu ces derniers mois, ainsi que par la baisse du nombre de jours de gel que nous pouvons constater chaque hiver.

La pluviométrie moyenne sur la commune s'établit à 1200 mm environ (soit 1,2 m³ ou 1200 litres d'eau par m² en cumulé sur l'année). Il s'agit d'une valeur au niveau du centre-bourg car des effets orographiques (liés au relief) induisent des valeurs plus fortes en altitude : par exemple, il pleut environ 1300 à 1400 mm dans les hameaux ou jusqu'à 1700 mm au Crêt du Poulet. D'après le site Meteoblue qui se base sur des estimations moyennées sur notre territoire, la pluviométrie moyenne annuelle est passée de l'ordre de 1600 mm vers 1980 à 1400 mm aujourd'hui, ce qui implique une baisse de 12% en 40 ans.

Les données réelles au niveau du centre-bourg montrent que la pluviométrie a été de 1170 mm en moyenne depuis 2019 avec de fortes variations : 2022 a été l'année la plus sèche (950 mm / -19%) et 2023 a été l'année la plus humide (1330 mm / +14%).

L'année 2023 est la plus humide grâce aux pluies abondantes de mi-octobre à mi-décembre qui ont généré plus de 600 mm en cumulé (soit 50% du cumul annuel moyen) ; sans cela, l'année 2023 aurait pu être très déficitaire.



COMMENT COMPRENDRE CES VARIATIONS ET CES ÉVOLUTIONS ?

Les variations climatiques ont toujours existé par le passé. Les anciens de la commune sauraient nous raconter les aléas climatiques qu'ils ont connus : de la neige au mois de juin ou de septembre, des sécheresses comme en 1947, 1976 ou 2003, des années très pluvieuses, des orages de grêle, des hivers très doux, etc.

Par définition, la météorologie ne suit pas des « moyennes », elle varie en permanence et connaît parfois des valeurs « extrêmes ».

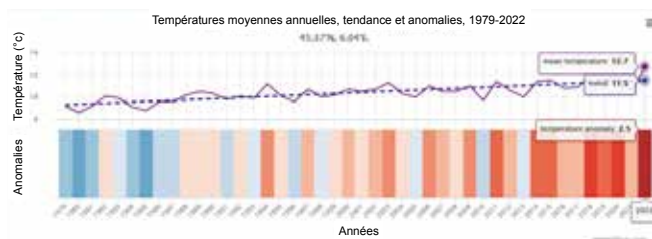
Si on prend un peu de recul, les variations climatiques ont également existé au cours des millénaires. Pour preuve, les glaciations qui ont façonné les Alpes au cours de l'ère Quaternaire et dont la dernière s'est achevée il y a environ 12 000 ans. Ces variations sont liées aux cycles solaires (théorie de Milankovitch). Elles ont conduit également à des périodes plus chaudes comme l'illustre le schéma ci-dessous, appelées « optimum climatique ». Par exemple, la période de développement de l'Empire Romain est associée à un optimum climatique. Le Moyen-Age (800 à 1300 après J.C) a également été une période plus chaude, avant l'apparition du Petit Age Glaciaire (1500-1900) qui a été une période perturbée par de nombreux aléas climatiques (sécheresse de 1840 ; nombreuses crues à Grenoble par exemple, en 1733, 1740, 1859, etc.).

En dehors des périodes de glaciations (qui nécessitent un abaissement durable de 6°C environ de la température moyenne), les variations de températures naturelles sur les derniers millénaires sont limitées à 1-1,5°C autour de la moyenne. Avec les travaux scientifiques du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), on sait aujourd'hui que les augmentations de température constatées depuis plusieurs décennies

Les données météorologiques citées dans cet article sont issues de suivis amateurs d'habitants de Crêts en Belledonne. Si vous souhaitez échanger / discuter / partager des données météorologiques, envoyez un message à accueil.mairie.cretsenbelledonne@mairieceb.fr et nous vous mettrons en relation.

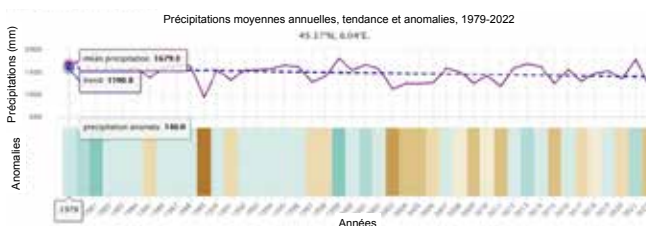
sont majoritairement liées aux activités anthropiques. Les effets des émissions de gaz à effet de serre deviennent prépondérants, et viennent se superposer avec un réchauffement naturel lié à la fin du Petit Age Glaciaire.

Aujourd'hui, les écarts observés à la hausse sont en train de dépasser toutes les observations passées, avec une vitesse accélérée que nous pouvons constater d'année en année. Les phénomènes extrêmes ont toujours existé mais c'est leur fréquence et leur intensité qui sont en augmentation. L'augmentation de la température permet à l'atmosphère de contenir plus de vapeur d'eau, ce qui rend les périodes de sécheresse plus marquées et les périodes pluvieuses plus abondantes. Tout cela rend incertain l'avenir climatique et ses conséquences, et nous oblige à prendre des mesures adéquates dans tous les domaines qui favorisent les émissions de gaz à effet de serre (transport, chauffage, industrie, agriculture, etc.).



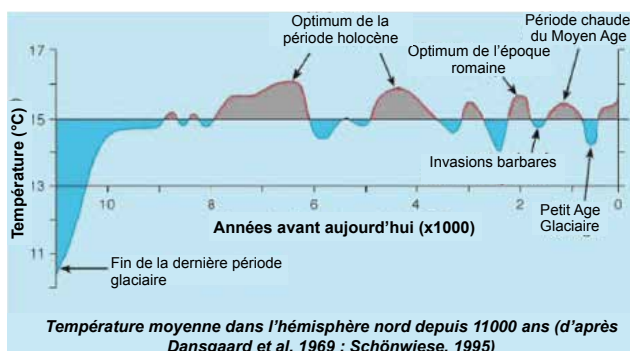
Faut-il parler de dérèglement, de réchauffement ou de changement climatique ?

Pour le GIEC, les changements climatiques sont multiples et regroupent toutes les conséquences du réchauffement lié aux émissions de gaz à effet de serre : l'augmentation des sécheresses et canicules, l'augmentation des tempêtes et coups de vent, la hausse du niveau de la mer, la modification du cycle de l'eau, la fonte des glaciers, etc.



Pour résumer, on peut dire que le « réchauffement climatique » d'origine anthropique entraîne des « changements climatiques », qui occasionnent ensuite de nombreux « dérèglements climatiques ».

Nous reviendrons ultérieurement sur les actions engagées par la commune pour accompagner les transitions écologiques et énergétiques.



Données sources et pour aller plus loin :

- Bilan 2023 météo France : <https://meteofrance.fr/actualite/presse/bilan-climatique-de-lannee-2023-sur-le-podium-des-annees-les-plus-chaudes>
- Bilan Météo Blue : https://www.meteoblue.com/fr/climate-change/saint-pierre-d%27allevard-france_2977545
- Retour sur les crues de l'Isère à l'automne 2023 : <https://symbhi.fr/trois-crues-en-un-mois-retour-dexperience-du-symbhi/>
- Pour le suivi en temps réel des crues : <https://www.vigicrues.gouv.fr/>
- Podcast France Inter - la Terre au Carré du 29 décembre 2023, hommage à Hubert Reeves . Le précurseur : « le réchauffement climatique est majoritairement lié à l'activité humaine ». <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/la-terre-au-carre/la-terre-au-carre-du-vendredi-29-decembre-2023-7154504>



OBLIGATION DE TRI A LA SOURCE

Au 1er janvier 2024, tous les biodéchets, à savoir les déchets de cuisine et les végétaux (tailles, tontes, feuilles) devront être triés à la source (loi AGECS).

Le caractère obligatoire ne repose pas sur les particuliers, mais sur le SIBRECSA, syndicat de gestion des déchets sur le territoire.

Ainsi, le SIBRECSA vous propose plusieurs solutions pour vous accompagner :

■ Vous habitez dans une maison individuelle avec jardin ? Suivez une formation d'initiation au compostage individuel et repartez gratuitement avec un composteur bois ou plastique et un bioseau.

Des sessions sont ouvertes tout au long de l'année et il suffit de vous inscrire en ligne : <https://sibrecsa.fr/valoriser-dechets/inscription-formation-compostage/>

■ Vous habitez dans une maison individuelle sans jardin ou un appartement ? Demandez à être conseillé et accompagné par un agent du SIBRECSA pour installer un site de compostage partagé !

- Réalisation d'un diagnostic ;
 - Choix du site ;
 - Installation gratuite du matériel ;
 - Formation gratuite de 2 référents qui seront les interlocuteurs privilégiés pour assurer un suivi optimal du site.
- Vous souhaitez valoriser vos végétaux et ne plus les jeter à la déchèterie ?
- Broyez vos déchets directement dans votre jardin !



Regroupez-vous avec vos amis, voisins, collègues ou votre famille et bénéficiez d'une aide financière à l'achat d'un broyeur mutualisé !

La subvention est majorée en fonction du nombre de foyers investis dans l'achat et plafonnée à 500 €

+ d'infos sur la démarche à effectuer étape par étape : <https://sibrecsa.fr/valoriser-dechets/aide-a-lachat-collectif-dun-broyeur/>

Le déploiement de la pratique du compostage sur le territoire se fait progressivement : environ 6 000 foyers sont équipés d'un composteur du SIBRECSA (640 composteurs distribués en 2023).

Il s'agit pour le SIBRECSA de poursuivre le déploiement d'une gestion de proximité des biodéchets à travers la mise à disposition gratuite de composteurs individuels après formation et l'installation des sites de compostage partagés sur l'ensemble du territoire.



COUP DE GUEULE !

Au regard des 2 photos ci-contre, nous ne pouvons qu'être indignés.

Le civisme de certaines personnes laisse fortement à désirer et par là même c'est l'image de notre commune qui en pâtit.

Merci à chacun(e) d'entre nous d'être vigilant et respectueux de l'environnement, du travail de nos agents et du bien-être des riverains.



FRELONS ASIATIQUES

Il y aura au printemps comme l'an dernier une campagne de piégeage du frelon asiatique sur le département, mais pour l'organiser, le GDSA 38 (Groupement de Défense Sanitaire Apicole) s'appuie sur des apiculteurs référents de leur commune. Il faudrait donc créer un réseau sur Crêts en Belledonne, avec l'aide du GDSA, cela permettrait de faire un piégeage collaboratif avec tous les apiculteurs volontaires de la commune pour être le plus efficace possible.

En plus de ce réseau, il est important que la population signale les nids au plus tôt de façon à ce qu'ils puissent être détruits avant l'automne.

Si vous avez des ruches et que vous souhaitez aider au piégeage envoyez un email à l'adresse suivante : cretsenbelledonne@mairieceb.fr avec comme objet "Réseau Frelons Asiatiques"

Si vous localisez un nid de frelons asiatiques vous pouvez contacter l'accueil de la mairie ou faire parvenir un email à cretsenbelledonne@mairieceb.fr avec comme objet "Nid de Frelons Asiatiques".

FRELONS ASIATIQUES

Le nid des frelons asiatiques se trouve en pleine lumière, de préférence en hauteur (par exemple sur un arbre), et vers un point d'eau et a une forme sphérique. L'ouverture de leur nid se situe sur le bas du nid ou sur le côté avec une petite entrée de 4 cm.



Le nid des frelons asiatiques



Frelon asiatique (taille réelle 3 cm)



Frelon commun (jusqu'à 4 cm)



frelon asiatique

FRELONS EUROPÉENS

Le nid des frelons européens a une forme conique et se trouve plutôt à l'obscurité (sur un tronc d'arbre, dans le grenier, etc.). L'entrée se fait par le bas avec une grande entrée de 10 cm.



Le nid des frelons européens



frelon européen



Voici quelques phrases écrites par les élèves de CE2 de l'école de Crêts en Belledonne qui ont bien écouté lors de leur visite au lac du Flumet.

Bernard nous a expliqué que Nessie est une grosse machine qui sert à nettoyer le bassin
Guilia

Nessie va gratter le fond du lac
Elea et Lenzo

Un autre tunnel de 5 km part du lac pour amener l'eau dans une usine.
Elisa

LE BASSIN (LAC) DU FLUMET

Vendredi 15 septembre, nous sommes allés à pied au bassin du Flumet.
Oren et Caly

La première chose que l'on a vue, c'est un avion.
Neel

Une digue a aussi été construite pour éviter que l'eau inonde la ville d'Allevard. C'est l'eau de l'Arc qui arrive dans ce bassin
Elise

Il a fallu faire un tunnel pour traverser la montagne depuis l'Arc et amener l'eau au lac. Ce tunnel mesure 19 km.
Louane

La profondeur du lac est parfois de plus de 7 étages
Sacha

Bernard nous a raconté que, quand il était petit, il y avait un marais à cet emplacement..
Noémie

L'usine qui fait de l'électricité est souterraine. Elle prend l'eau le jour mais l'eau est pompée et retourne dans le lac la nuit
Samuel

Il faudra ensuite faire passer de gros tuyaux sous Saint Pierre d'Allevard pour amener les saletés dans l'Isère et l'Isère va les transporter dans la Méditerranée
Raphaël

Le bassin a été construit pour avoir de l'électricité
Léni

Dominique nous a expliqué qu'il y a des turbines dans l'usine pour produire de l'électricité grâce à la force de l'eau
Andrew

Une conteuse nous a aussi raconté une histoire qui parlait d'un roi et d'une princesse
Elsa

Moi, j'ai bien aimé le conte et Nessie
Riyad

On peut se servir de l'électricité pour recharger des batteries par exemple
Nathan

La construction du bassin a commencé en 1974 et s'est terminée en 1979
Maélia

L'eau de l'Arc a amené beaucoup de saletés dans le bassin et EDF va devoir le nettoyer
Kenzo

Merci aux papas et à la maman qui nous ont accompagné et merci aussi à nos guides, Dominique et Bernard, et à notre conteuse !



FRESQUE LAÏCITÉ

A l'occasion de la journée de la laïcité du 9 décembre, tous les élèves de l'école, du CP au CM2, ont travaillé en Education Morale et Civique sur la laïcité et les valeurs de l'école.

Chacun a ensuite pu décorer un petit carré. Avec plus de 230 carrés, une jolie fresque a vu le jour ... Elle est exposée dans le hall de l'école pour le plaisir de tous.

Bravo et merci aux petits artistes et aux enseignants et AESH qui ont porté le projet !



OPÉRATION TULIPES !

Mission accomplie ce mardi 19 décembre 2023, dernière journée ensoleillée avant les vacances scolaires : les 3 500 tulipes ont été plantées par les élèves de l'école élémentaire.

Le matin a été un peu difficile, le sol étant légèrement gelé mais l'après-midi avec le redoux les choses étaient plus faciles.

L'ambiance était au rendez-vous, les enfants ont été très volontaires, les CP étaient enthousiastes et ne voulaient plus quitter le champ !

Un grand merci aux professeurs qui ont joué le jeu car les enfants étaient très bien informés de l'action ainsi qu'aux élus du CCAS d'avoir accepté de libérer les personnels de la mairie, administratifs, techniques et stagiaires pour prêter main forte.

Tout cela s'est fait dans la bonne humeur.

Maintenant, on croise les doigts pour que la météo soit la plus clémente possible et permette aux bulbes de s'enraciner.

Il ne reste plus qu'à attendre la floraison au printemps.

Les enfants, accompagnés des membres du CCAS, constitueront alors des bouquets qui seront vendus au profit de l'association du Syndrome de Rett.





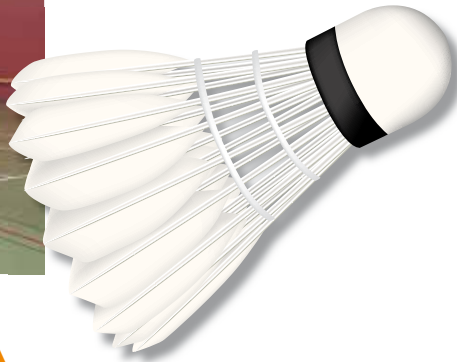
BADMINTON

Les élèves de CP ont bénéficié d'un cycle de badminton en octobre et novembre 2023.

Cette initiation, réalisée sur 8 séances, a permis peu à peu une maîtrise du geste technique.

Coordonner le lancer du volant (tout en le suivant du regard !), la tenue de la raquette et le renvoi à son partenaire n'était pas une mince affaire au départ ! Mais ils ont su être à l'écoute des conseils donnés par l'intervenant sportif et ont relevé de défi !

Merci à la mairie et au Sou des écoles pour avoir financé cette belle activité.



INTERVENTION DU SIBRECSA

La classe de CP de Mme APPOLONI EL AIDI a été sensibilisée au tri des déchets sous forme de jeu.

L'animatrice du Sibrecsa a ensuite appris aux élèves comment l'on fabriquait du papier recyclé. Pour cela, ils ont tous déchiré des morceaux de papier (à partir de chutes). Après trempage, nous avons obtenu une pâte. Enfin, cette mise en pratique nous a permis de donner vie à de nouvelles feuilles !





Signature officielle de la convention de coopération décentralisée avec Bandafassi

Après une première mission exploratoire en juin 2023, l'ARCADE s'est lancée une nouvelle fois en décembre 2023 sur la route de Bandafassi, pour renforcer le partenariat de coopération décentralisée avec la commune sénégalaise. A cette occasion, l'objectif principal consistait en la réalisation d'un état des lieux approfondi des besoins de la commune, visant à concevoir et à mettre en œuvre des projets en commun. L'éducation, l'approvisionnement en eau potable, la santé et le soutien au conseil municipal demeurent au cœur des préoccupations de la mairie.

Plus précisément, une étude géo-électrique de toute la commune pourrait être réalisée pour identifier les zones géologiques ayant des nappes phréatiques peu profonde ce qui permettrait la création de forages. Par ailleurs, un besoin urgent de réparation des tables-bancs, ainsi que l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans de nombreuses écoles dépourvues de toilettes, a été constaté de nombreuses reprises durant les visites de terrain de l'équipe de l'ARCADE.

En matière de santé, certaines zones de la commune sont très enclavées, ce qui met en avant la nécessité pressante de développer des cases de santé, plus proche des habitations, afin de garantir un accès plus rapide aux soins de santé de bases. Le conseil municipal a également exprimé sa volonté de former les élus afin qu'ils connaissent pleinement leurs rôles et responsabilités au sein du conseil municipal.

À travers une série de rencontres dans les villages, nous avons consolidé notre compréhension des réalités locales. Ces échanges successifs nous ont permis de mieux appréhender les mécanismes et les besoins spécifiques de ses populations.



M. Bilaly BA

ARCADE a recruté un coordinateur localement, M. Bilaly BA, il facilitera le suivi et la mise en place des projets entre la France et le Sénégal. Nous sommes ravis de l'accueillir au sein de l'équipe ARCADE !

Une délégation d'élus français s'est également déplacée pour officialiser le partenariat entre nos communes françaises et sénégalaise. Stéphane DUPARC, maire de la Chapelle Blanche, accompagné de Pierre BACHELOT, conseiller municipal de Crêts en Belledonne, ont effectué une mission à Bandafassi afin de représenter le consortium de communes de la coopération décentralisée. Ils ont eu l'occasion d'échanger sur les modes de fonctionnement des municipalités en France et au Sénégal, partageant ainsi mutuellement leurs expériences.

Cette mission a été marquée par la signature officielle de la convention de coopération décentralisée entre les communes françaises et celle de Bandafassi pour la période 2023-2026. Ce fût l'occasion de réjouissances au rythme de spectacles



ASSOCIATION ARCADE

de danses, chants et rites traditionnels, reflet d'une véritable richesse culturelle du territoire.



Bandafassi est en effet la porte d'entrée du pays Bassari, les communautés Bédick, Dialonké, Bassari

ainsi que les Coniagui sont considérées comme minoritaires au Sénégal oriental.

En conclusion, après une année intense consacrée à la recherche de nouveaux partenaires, l'ARCADE a concrétisé son nouveau projet de coopération décentralisée au Sénégal avec la commune de Bandafassi. La commune du Cheylas est devenu le chef de file après une passation avec la commune de Pontcharra qui se retire du projet de coopération.



Au côté du Cheylas les communes de Valgelon-La Rochette, Saint-Maximin, Crêts en Belledonne, la Chapelle Blanche, Barraux et Porte-de-Savoie, nouvellement arrivées en 2024, unissent leurs volontés et leurs moyens.



Restez à l'écoute pour découvrir comment cette collaboration évoluera au fil du temps ! Pour nous contacter : arcade-vivre@orange.fr / 04 79 65 35 08

A partir de 20 € vous pouvez adhérer afin de soutenir le projet porté par l'ARCADE !

N'hésitez plus : <https://www.helloasso.com/associations/a-r-c-a-d-e-une-terre-pour-vivre/formulaires/1>

Vous aimeriez nous soutenir par d'autres moyens que financiers ?

- Avec le moteur de recherche solidaire et engagé « Lilo », reprenez la main sur vos recherches internet qui permette de soutenir des actions de solidarité comme la nôtre : <https://www.lilo.org/arcade-terre-pour-vivre/>
- Devenez bénévole à l'ARCADE, nous proposons de multiples activités pour intégrer ce nouveau projet au Sénégal.



TRAVAUX CENTRE-BOURG : APRES LES RÉSEAUX ENTERRÉS, EN ROUTE VERS LES AMÉNAGEMENTS DE SURFACE

Les travaux sur les réseaux portés par la communauté de communes se terminent dans la Grand Rue après les nombreuses intempéries de fin octobre à mi-décembre 2023. Depuis mi-janvier, l'aménagement du parking Mon Exil initie les aménagements de surface de la Grand Rue et de la Place de la Mairie qui vont nous occuper toute l'année 2024.



Impasse de la médiathèque après travaux



Regard borgne laissé en attente avant le chemisage du réseau d'eaux pluviales

TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX

Les travaux sur les réseaux ont subi de nombreuses intempéries cet automne puisqu'il est tombé plus de 600 mm de pluie entre mi-octobre et mi-décembre (pour mémoire, le cumul annuel moyen est de 1250 mm environ). Ces conditions n'ont pas facilité la fin de chantier.

À fin 2023, tous les réseaux d'eau potable et branchements sont maintenant terminés, ainsi que la pose des nouveaux réseaux d'eaux usées et électriques ; toutefois, le chemisage de l'ancien réseau d'eau pluviale doit être finalisé dès qu'une météo sèche se sera stabilisée. Dans l'attente, les « regards borgnes » restent ouverts ou protégés par des plaques métalliques.

En parallèle, des tranches de travaux supplémentaires ont été réalisées en fin d'année : début de la route de Grenoble, impasse de la Médiathèque, contre-allée devant le bar et le tabac-presse. Avant l'aménagement de la nouvelle place de la Mairie, les réseaux de 3 branches complémentaires vont être réhabilités : rue du Moyen-Age dans un premier temps (janvier-février) où tous les réseaux sont à reprendre, puis rue de la Marguiron et enfin rue du Parc lorsque le parking Mon Exil sera terminé.

Suite au chantier, les zones qui ont été ouvertes en tranchées sont rebouchées et recouvertes d'un enrobé de faible épaisseur dans l'attente des aménagements de surface. Dans la phase transitoire, les transports en commun continuent à emprunter la rue des Ecoles dans les deux sens.

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Informations régulières sur « PanneauPocket » et panneaux lumineux
- Historique des projets et travaux du centre-bourg : <https://cretsenbelledonne.fr/la-une/nos-projets> et Echo des Crêts n°16 à 23
- Maitrise d'œuvre / bureau d'études : MTM Infra - M. GERBER Benjamin - 04.76.52.24.27 - bde@mtm-infra.fr
- Entreprise : PERINO-BORDONE – M. CARTIER-MILLION Jordy – 04.76.50.45.30 - perinobordone@eurovia.com
- Maitrise d'ouvrage eau potable & assainissement : Service des Eaux du Grésivaudan – M. BON-MARDION Arthur – 04.76.99.70.00 – abonmardion@le-gresivaudan.fr
- Maitrise d'ouvrage eaux pluviales & réseaux secs : Mairie de Crêts en Belledonne – Mme JOASSON Virginie (DST) ; M. DALBAN-CANASSY Daniel ou M. LAMBERT Pierre (adjoints) – 04.76.45.11.10 – courriel : cretsenbelledonne@mairieceb.fr (accueil) ou travauxcentrebourg@mairieceb.fr (adresse dédiée aux chantiers du centre-bourg)



PREMIER CHANTIER A VENIR POUR LES ESPACES PUBLICS DU CENTRE-BOURG : L'EXTENSION DU PARKING MON EXIL

Les travaux d'extension du parking Mon Exil ont démarré mi-janvier 2024. Le volet administratif de ce projet aura connu quelques rebondissements car son permis d'aménager avait été refusé alors que toutes les prescriptions des services d'urbanisme, dont le service de l'architecte des Bâtiments de France (ABF) lié au clocher de St-Pierre, avaient été respectées. Après de nouveaux échanges avec l'ABF et le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), le projet a été finalisé et autorisé avec quelques ajustements mineurs.

Rappelons que l'objectif du parking est avant tout de créer des places de stationnement à proximité du centre-bourg qui permettront de compenser les places qui seront retirées de la future place de la Mairie, reconfigurée pour donner plus de places aux piétons et espaces verts. Ce sont des places qui serviront pour le stationnement des riverains, l'accès aux commerces, au marché hebdomadaire, à la Mairie, aux activités à Mon Exil, aux transports en commun en direction de la vallée, aux manifestations sur la place de la Mairie, etc. Le projet comprend la création de 31 places qui viennent s'ajouter aux 9 places existantes le long de l'impasse du Parc. Le parc est peu impacté par l'aménagement car le projet se

développe essentiellement sur des zones déjà imperméabilisées comme l'aire de jeux pour enfants qui n'est plus aux normes (et qui sera réaménagée à proximité). Les nouvelles places de parking favoriseront l'infiltration des eaux pluviales, et sont intégrées d'un point de vue paysager en cohérence avec la proximité du parc. Des réservations seront prévues pour installer à l'avenir une borne de recharge électrique.

En complément du parking, des précisions ont été apportées sur les connexions entre le parking et son environnement. Le CAUE a souhaité que la rue du Parc, en lien entre la future place de la Mairie et le parc Mon Exil, soit aménagée de façon plus qualitative. Cette rue sera donc mise en sens unique (vers Mon Exil) et traitée comme un espace partagé, avec des espaces verts et une perspective vers le parc Mon Exil. La rue du Parc devant le bâtiment Mon Exil va passer à double sens afin de faciliter l'accès et la sortie du nouveau parking. Les places de parking actuelles dans cette rue vont être réorganisées. Le chantier du parking Mon Exil va durer environ 2 mois et se terminer en fin d'hiver 2024.



Les aménagements de surface de la Grand Rue et de la Place de la Mairie devraient démarrer au printemps 2024 suite à l'acceptation de la déclaration préalable de travaux. Le chantier commencera à hauteur de la place du Foyer, en partie nord de la Grand Rue, pour descendre progressivement la Grand Rue vers le sud. Nous aurons l'occasion de revenir sur l'avancement des travaux lors du prochain numéro de l'Echo des Crêts.

Rappelons que EDF continue les travaux pour le désenvasement du bassin du Flumet et la pose de la conduite qui permettra d'évacuer les sédiments vers l'Isère (cf. EDC n°18 de février 2022). Le dernier planning indique que les travaux se tiendront dans la rue de Champ Sappey (près de Colruyt) en juillet 2024 et entre l'avenue d'Uriage et la route de Grenoble en septembre-octobre 2024. La coordination avec les travaux du centre-bourg est assurée entre les services d'EDF et les services communaux.

Encore beaucoup de chantiers à venir en 2024 ! Nous vous remercions pour votre compréhension sur la gêne occasionnée !





ENTREPRENDRE À CRÊTS EN BELLEDONNE



Votre spécialiste en solaire photovoltaïque à Crêts-en-Belledonne.

Envie de faire baisser votre facture d'électricité ? De faire un geste pour la planète ?

Ingénieur chez Schneider Electric, j'ai décidé de m'engager pleinement dans la transition énergétique en créant mon entreprise EPA Energies.

Je vous propose donc des solutions clés en main dans le domaine des énergies renouvelables :

Pose de panneaux solaires photovoltaïques, d'onduleurs, de batteries, de carports ou de pergolas solaires, de bornes de recharge de véhicules électriques...

Je suis à même de vous faire une étude personnalisée et de vous proposer un système global performant.

En partenariat avec la société Alpina ENR, je peux aussi proposer l'installation de pompes à chaleur ou de climatisations, pour encore plus d'économies d'énergie.

Que ce soit pour une étude ou un devis, n'hésitez pas à me contacter :

EPA Energies - 1479 route de Rossand 38570 Crêts en Belledonne / www.epa-energies.fr / epa.energies@gmail.com / 06 66 94 70 13

ATELIER COIFFURE D'AMÉLIE

L'atelier coiffure d'Amélie est ouvert depuis novembre 2021. Forte de 18 ans d'expérience dont 10 ans de coiffure à domicile venez vous faire chouchouter par Amélie dans ce salon de coiffure intimiste et familiale qui se trouve à son domicile à Crêts en Belledonne.

L'atelier est bien plus qu'un salon de coiffure, c'est un lieu où l'on se sent privilégié, où l'on est écouté, un lieu de partage et d'éclat de rire où l'on prend le temps. Parce que le Luxe c'est d'avoir du temps pour réaliser un travail de qualité et de mise en valeur de la beauté grâce à des conseils ainsi qu'un échange sur la personnalité et les habitudes de chaque client.

Toutes les prestations y sont proposées coupe homme, femme, enfant, couleur ainsi que les techniques les plus modernes comme l'Ombré Hair.

Amélie saura vous faire un diagnostic personnalisé pour vous proposer le meilleur pour vos cheveux à des tarifs attractifs.

Le salon de coiffure est ouvert du lundi au samedi uniquement sur rendez-vous.

Alors, N'hésitez plus et venez passer un moment de détente et de partage en téléphonant au 06.67.64.59.89





Vanessa MICOUD
Magnétiseuse - coupeuse de feu

Chemin vers l'harmonie
 SIRET : 979 081 189 000 16

à votre domicile
ou à distance
sur RDV au
06 63 55 59 23

Objectifs de la séance de magnétisme

- Ecouter et échanger
- Libérer et nettoyer les énergies bloquées et usées
- Rétablir l'harmonie du corps, de l'âme et de l'esprit
- Activer les capacités d'auto-guérison

"Infirmière de profession depuis 20 ans, dont 5 ans comme infirmière anesthésiste. Grâce à cette double expertise, je suis en mesure d'apporter une valeur ajoutée à votre accompagnement."

Applications du magnétisme

Nombreuses et variées
 Maladies de peau dont brûlure
 Stress, angoisse, addiction, dépression
 Douleur et maux physiques
 Fatigue, troubles du sommeil
 Pour mieux vivre la chimiothérapie et la radiothérapie

Les possibilités étant nombreuses, n'hésitez pas à me contacter

Adulte Enfant
Bébé
Possibilité d'harmonisation énergétique des animaux

"Prends soin de ton corps pour que ton âme ait envie de l'habiter"

En complément de la médecine traditionnelle, il s'y substituer - Ne pas jeter sur la voie publique



EDUCATRICE SPORTIVE

Sabine Guyonnet, intervenante dans les écoles, les entreprises, les centres aérés, les associations et à domicile pour du coaching individuel ou collectif.

Je propose des activités physiques entre Grenoble et Chambéry. Diplômée d'un BPJEPS Activité pour tous et coach sport santé, je propose des cours variés et adaptés à tous publics. J'aime transmettre ma passion et amener de la convivialité dans mes séances. Pour les enfants j'apporte un aspect pédagogique où l'on travaille l'esprit d'équipe, le développement de la motricité et le respect des règles tout en restant ludique. Pour les personnes plus âgées je mets en avant la gestion de l'équilibre, l'assouplissement et la remise en forme.

- Diplôme : BPJEPS Activité pour Tous
- Professeur de Yoga
- Professeur de Bodyart (mélange tai chi, yoga et renforcement musculaire)

Contact : sabine.guyonnet@gmail.com / 06-42-64-94-61

Sur la commune de Crêts en Belledonne j'encadre des séances de :

- **MARCHE NORDIQUE** les lundis matin de 9h30 à 10h30
- **YOGA** le mardi soir de 18h30 à 19h30.
- Je fais aussi un cours de stretching / renforcement musculaire le mardi de 12h15 à 13h15 à Crolles.



les créneaux sont encore ouverts si vous voulez essayer, la première séance est gratuite.



REPAS DES ANCIENS

Le traditionnel repas des anciens de la Commune de Crêts en Belledonne, organisé par l'association Les Mousquetaires des temps futurs, a eu lieu ce dimanche 22 octobre.

On comptait 157 personnes réunies pour ce moment de partage et de convivialité. Les doyens de la salle ont été mis à l'honneur.

Les doyens du village qui n'avaient pas pu se déplacer ont été visités la veille par des membres de l'association et des élus de la Commune.

Rendez-vous est donné pour l'année prochaine.

CENTRE DE LOISIRS MIKADO VACANCES D'AUTOMNE 2023

Les vacances d'automne ont vu la villa Mon exil se transformer en centre de loisirs pour les 6-11 ans.

"Va y avoir du sport" était la thématique au programme de la 1ère semaine. Bricolage et animations autour du sport ont bien occupés les enfants.

La sortie de la semaine s'est déroulée au Pachamama à Grenoble, complexe de mini-golf dans une ambiance jungle.

Thématique au programme de la 2^{ème} semaine : "A la découverte du monde marin".

La semaine s'est organisée autour d'une sortie à l'aquarium de Lyon (avec les 3-6 ans) et de multiples activités autour de la mer. Porte-clé sirène, bataille navale, fabrication d'un bocal sensoriel de la mer, masque de pirate, etc.

Merci aux agents municipaux qui assurent l'accueil des enfants.



SOIRÉE HALLOWEEN 31 OCTOBRE 2023

Encore une belle soirée en votre compagnie,

Merci pour votre bonne humeur,
Merci pour vos rires,
Merci d'être là,
Merci d'être vous...

Et un spécial MERCI pour nos bénévoles, toujours présents lorsque nous avons besoin d'eux.





COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE

Comme chaque année, la commémoration de l'Armistice du 11 novembre s'est déroulée en deux temps.



Le premier a eu lieu au monument aux morts de Morêtél-de-Mailles et dans un deuxième temps, le traditionnel cortège mené par l'harmonie du Bréda s'est dirigé vers celui de Saint Pierre d'Alleverd.

Les enfants de l'école élémentaire ont lu le nom des citoyens morts pour la France avant la lecture par Youcef Tabet d'une lettre d'un poilu à sa femme.

Les élus ont ensuite offert le verre de l'amitié à la population.



NOËL DES ENFANTS DES AGENTS

Dimanche 17 décembre, l'équipe municipale a eu le plaisir d'accueillir les enfants d'une partie du personnel communal pour un goûter en présence du Père Noël.

Ce dernier n'a oublié personne et chaque enfant est reparti avec ses cadeaux.



CONCERT DE NOËL EN GOSPEL

Le 16 décembre dernier, c'est dans une église bien remplie que le groupe Gospel Train a donné un concert qui a ravi toute l'assistance.

Grâce aux 26 chanteurs et musiciens, toutes les personnes présentes se sont réchauffées au son des chansons traditionnelles du Gospel et c'est par une « standing ovation » que prenait fin cette animation haute en couleur.

Rendez-vous l'an prochain pour un nouveau concert dans cette belle église.



SPECTACLE « VOUS VOULEZ RIRE ? »

Mercredi 20 décembre 2023 à la salle des fêtes de Crêts en Belledonne a eu lieu le spectacle de fin d'année proposé par la médiathèque à destination de tous les publics.

Les adultes étaient aussi nombreux que les enfants (plus de 150 personnes). Christian Nury et Jean François Pascal, musiciens et comédiens (la compagnie des Frères Duchoc) nous présentaient leur spectacle "Vous voulez rire ?" d'après le livre éponyme de Christian Voltz.

Dans ce spectacle plein d'humour et de tendresse, ils explorent la manipulation d'objets et les marionnettes, dans un univers poétique et lyrique de qualité.

SPECTACLE DE NOËL

LE GANG DES PÈRES-NOËL

C'est dans une salle des fêtes comble que la compagnie AS2DANSE a de nouveau sévit.

Après une initiation à la danse hip-hop auprès des enfants et de leurs parents plus ou moins consentants, elle a présenté son spectacle « Le gang des Pères Noël ».

Ce spectacle interactif, plein d'humour et ébouriffant d'acrobaties a ravi tous les spectateurs qui ont hâte de retrouver cette compagnie et sa joie de vivre l'an prochain.



initiation à la danse hip-hop auprès des enfants et de leurs parents



COLLECTE ALIMENTAIRE

Grâce à la générosité des clients et au partenaire Colruyt, la collecte alimentaire organisée par le CCAS de la commune a permis de collecter 850 kg de denrées.

Ces dernières seront distribuées tout au long de l'année aux habitants de Crêts en Belledonne qui en ont besoin.

Merci à vous !



VIDE-GRENIERS 03 MARS 2024



L'association "Plaisir des Arts" organise son vide-greniers le dimanche 03 mars 2024 de 8h à 18h à la salle des fêtes de Crêts en Belledonne (intérieur et extérieur si le temps le permet).

Les informations et bulletins d'inscription sont disponibles en flyers dans les commerces de Crêts en Belledonne et des environs.

Des affiches, panneaux et banderoles sont aussi posés à différents endroits de la commune et ses environs. Les radios, les panneaux lumineux de Crêts en Belledonne et Goncelin diffuseront l'information.

Les bulletins d'inscription sont aussi téléchargeables sur le site internet de Crêts en Belledonne.

Nous vous attendons nombreux à cette manifestation.



REMISE DU COLIS DE NOËL À NOS AÎNÉS

Pour la deuxième année, le CCAS et la municipalité ont reçus, dans la salle des fêtes, les aînés de la commune pour partager un moment convivial et leur remettre un colis composé de produits locaux.

Ceux qui n'ont pas pu se déplacer et ceux qui sont en EHPAD n'ont pas été oubliés puisque les élus et les membres du CCAS leur ont porté leur colis l'après-midi.





OCTOBRE ROSE

Pour la première édition de cet événement, ce fut clairement une réussite.

Malgré le peu de temps pour organiser cette journée du lac en rose, le défi a été largement relevé.

Il était possible de réaliser des tours du lac, des ateliers créatifs et de la sophrologie pour permettre de récolter des fonds.

Le tout dans une ambiance familiale et bienveillante.

La commune de Crêts en Belledonne a choisi 3 associations auxquelles reverser les fonds collectés :

- RKS : Réseau des Kinés du Sein
- A chacun son Everest,
- OnCOGITE

Et grâce à la générosité de chacun, nous sommes fiers d'avoir pu reverser la somme de 2 575 € aux associations.

L'édition 2024 est déjà en préparation et nous comptons sur vous pour en faire un nouveau succès.





Téléthon

UNE MAGNIFIQUE RÉUSSITE !

Le Téléthon 2023 du Pays d'Alleverd a été organisé conjointement par les communes du Haut Bréda, de la Chapelle du Bard, d'Alleverd-les-Bains et de Crêts en Belledonne et a permis de reverser la somme de 9 267 € à l'AFM-Téléthon.

Il a débuté le samedi 25 novembre avec une urne placée à la buvette de la Pléiade à **Alleverd** lors du premier tour de la coupe Jacques Battu de Handball.

Les associations du Haut-Breda ont ensuite pris le relai le samedi 2 décembre lors du marché de Noël à **La Ferrière** avec l'animation par les patoisants, la vente d'objets divers et un concours de pesée d'objets à gagner.

Le 8 décembre, un concert a été donné à l'église de **Pinsot** par les Mountain Messenger, suivi d'une vente de soupe et boissons.

Le lendemain, samedi 9 décembre à Pinsot, les associations du **Haut-Breda**, toujours aussi actives, ont organisé une vente de pizza cuites au feu de bois, de vin chaud, de châtaignes et toujours le concours de pesée d'objets pour les petits et les grands.

En début d'après-midi, à la salle Francillote de **La Chapelle du Bard**, l'association Chapel'gliss a organisé une kermesse et une vente de gâteaux pour le plaisir des enfants.

En fin d'après-midi, la soirée fil rouge s'est ouverte au gymnase de **Crêts en Belledonne** avec de nombreuses démonstrations de danses, la tenue d'une buvette, l'organisation d'un concours de lancer de pantoufles, la vente de bonbons par les élèves du lycée du Bréda, l'organisation d'une marche

familiale à la frontale, un concert de la chorale du Pays d'Alleverd, la fin du concours de pesée d'objets et le tirage au sort de la tombola du Caddithon.

En soirée, à la salle des fêtes de Pinsot, un repas dansant et une tombola étaient organisés par le comité des fêtes du Haut-Breda.

Le Téléthon s'est clôturé vers 22h par la remise d'un chèque à l'AFM en présence des élus des communes du Pays d'Alleverd.

Le samedi 16 décembre, à Colruyt, un Caddie d'une valeur de 250 € a été remis à la gagnante de la tombola.

Afin de remercier tous les bénévoles qui ont permis cette belle réussite, la commune de Crêts en Belledonne a tenu à les rassembler le vendredi 12 janvier 2024 dans la salle du conseil en présence des représentants de l'AFM-TELETHON. Un diplôme a été remis à chacune des associations puis tout le monde a partagé le verre de l'amitié.

Un grand merci à tous pour cet immense élan de générosité et rendez-vous l'an prochain encore plus nombreux, sans doute à la Pléiade !





LES URGENCES, C'EST PAS UNE ÉVIDENCE !

En période hivernale, les tensions dans les services d'urgence sont amplifiées, entre autres avec la circulation des virus de l'hiver. Plus que jamais, en périodes de congés, il est important d'adopter les bons réflexes en cas de besoins de soins immédiats.

Les services des urgences ont vocation à accueillir des patients dont l'état de santé requiert des soins rapides et adaptés dont l'absence mettrait en jeu leur pronostic vital ou pourrait conduire à l'altération grave et durable de leur état de santé.

Avoir rapidement besoin de soins n'est pas forcément synonyme de passage systématique aux urgences.

Mes réflexes avant de me déplacer aux urgences

- 1. Je prends conseil auprès de mon médecin ou de mon pharmacien
- 2. Je trouve un lieu de consultation sans rendez-vous
- 3. J'appelle le 15 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes)

Si j'ai besoin de soins immédiats, j'appelle en priorité mon médecin traitant. Si je n'en ai pas ou qu'il n'est pas disponible, je trouve un lieu de consultations sans rendez-vous près de chez moi.

Plusieurs types de structure de soins sont susceptibles de pouvoir vous accueillir (centre de santé, maison de santé, maisons médicales de garde, etc.), consultez la carte interactive sur le site de l'Agence régionale de santé pour vous aider.

En dernier recours, et avant de vous déplacer aux urgences, appelez le 15.

Le centre 15 vous orientera selon votre état et votre besoin de prise en charge. Vous pourrez bénéficier de conseils médicaux par téléphone et/ou être orienté vers une consultation ou un service d'urgences, le cas échéant.

Vous avez prévu de profiter de la montagne pour pratiquer des sports d'hiver ? suivez les recommandations des médecins de montagne : <https://www.mdem.org/prevention-sport-dhiver>

En Auvergne-Rhône-Alpes, 80 cabinets de montagne peuvent vous recevoir en cas de besoin de soins.

De nombreuses situations ne justifient pas de se rendre aux urgences.

Vous aussi, adoptez les bons réflexes cet hiver et faites passer le message autour de vous !

Plus d'informations sur le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/les-urgences-cest-pas-une-evidence-0>

STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS SANS MAÎTRE, UN PARTENARIAT AVEC 30 MILLIONS D'AMIS

Depuis 3 ans, la municipalité de Crêts en Belledonne s'engage pour la stérilisation et l'identification des chats errants.

Ceux-ci sont malheureusement sources de nuisances tels que miaulements des femelles en période de fécondité, marquage du territoire des mâles par jets d'urine, bagarres, etc.

Ces chats ne font l'objet d'aucune identification, vaccination, ou suivi vétérinaire et présentent donc un risque sanitaire pour les autres animaux domestiques. Leur prolifération pose véritablement un problème.

La commune a ainsi conventionné avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification de ces chats. Elles participent chacune à hauteur de 50% des frais vétérinaires engagés.

La stérilisation est la solution idéale, elle stabilise la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre rats et souris.

Sur le terrain, la commune travaille depuis 3 ans avec une association locale, dont les bénévoles piègent ces chats et les transportent chez le vétérinaire pour être stérilisés ou castrés. Une fois remis sur patte, ils sont ensuite relâchés par ces mêmes personnes sur leur lieu de vie.

Pour rappel, ces chats libres, identifiés au nom de la Fondation et stérilisés, ne sont pas sociables ni adoptables.





FONDATION



MILLIONS
D'AMIS

reconnue d'utilité publique

Avec la Fondation 30 Millions d'Amis,
votre mairie s'engage pour
la stérilisation des chats errants.

Le saviez-vous ? Un couple de chats non stérilisés peut
engendrer plus de 20 000 descendants en quatre ans !

Pour soutenir nos actions en faveur des animaux,
rendez-vous sur 30millionsdamis.fr



PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE EN GRÉSIVAUDAN Au cœur du chantier de gestion sédimentaire du bassin du Flumet

La retenue d'eau du Flumet, bassin supérieur de l'aménagement hydroélectrique du Cheylas, est alimentée par les eaux de la rivière Arc. Depuis sa mise en service, le bassin s'est progressivement ensasé de sédiments transportés par l'eau. L'Arc est, en effet, une des rivières alpines les plus chargées en sédiments.

Cet ensasement a 2 conséquences :

- Une diminution du volume de stockage d'eau dans la retenue (ensasement d'environ 30%) et donc une baisse de la capacité à stocker de l'énergie.
- Un aspect paysager qui se détériore avec l'apparition de bancs de sédiments visibles en surface.

En 2020, après avoir étudié toutes les solutions et écarté en particulier la solution de curage par assèchement de la retenue et transport des sédiments par camions, EDF

a retenu la construction d'un conduit spécifique depuis le bassin du Flumet vers l'Isère. Ce conduit, installé de façon définitive, d'un diamètre de 40 cm, sera enterré tout au long de son parcours, pour l'essentiel sous les routes. Après sa construction en 2023 et 2024, un premier curage du bassin du Flumet sera réalisé en 2025, à l'aide d'une technologie de dragage développée récemment par EDF : la technologie de type NESSIE (robot subaquatique) qui interviendra sous la surface du lac du Flumet, permettant ainsi de limiter les nuisances et de préserver au mieux la qualité touristique du lieu.

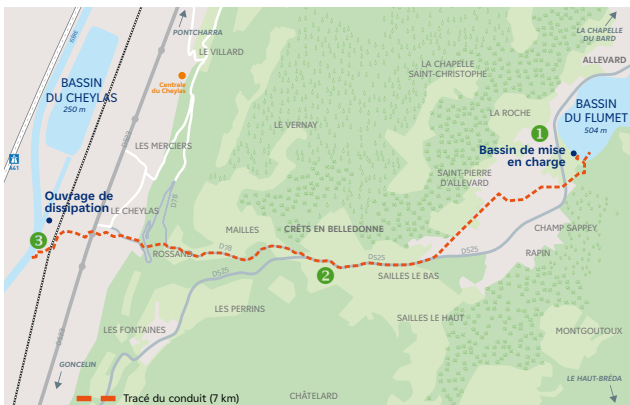


A l'issue des travaux de désensasement, les bancs de sédiments ne seront plus visibles rendant ainsi l'aspect paysager de ce site plus agréable et la centrale hydroélectrique du Cheylas retrouvera un fonctionnement optimal participant ainsi à la production énergétique durable du territoire.

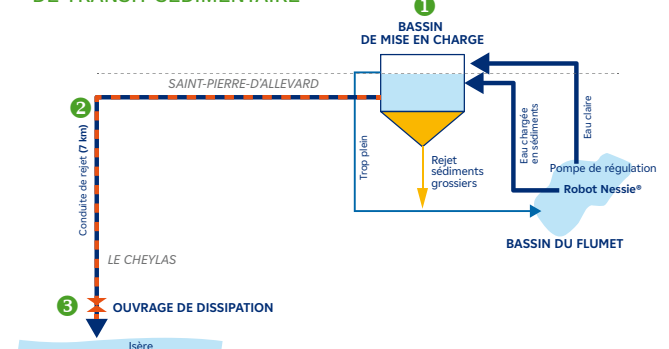
ZOOM SUR CE CHANTIER

Ce chantier nécessite la réalisation de 3 ouvrages pérennes :

- un « bassin de mise en charge et désensablage » ① situé entre la retenue du Flumet et la conduite. Il régule la quantité d'eau dans la conduite et permet d'éviter le transit de gros matériaux dans la canalisation.
- une conduite de 7 km de long ② (40 cm de diamètre) enterrée sous les routes tout au long de son parcours. Cette canalisation a pour fonction de faire transiter l'eau chargée de sédiments du bassin du Flumet pour les restituer dans le cours d'eau Isère.
- un « ouvrage de dissipation » ③ en bordure des digues de l'Isère au Cheylas et connecté à l'extrémité basse de la conduite. Il a pour finalité de dissiper la charge d'énergie avant la restitution de l'eau et des sédiments dans l'Isère.

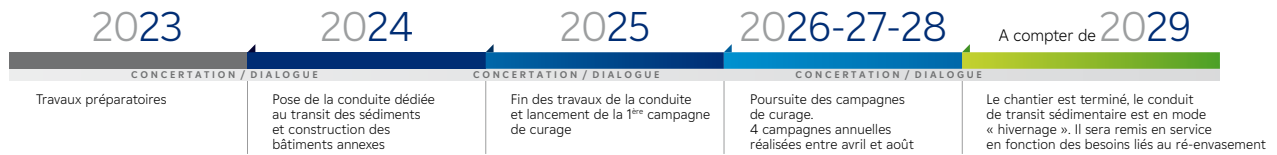


LE FONCTIONNEMENT DE LA CONDUITE DE TRANSIT SÉDIMENTAIRE





PLANNING



Les premiers travaux ont commencé fin d'année 2023 avec la mise en place progressive de la base vie du chantier au-dessus de la retenue du Flumet. Le planning 2024 présenté ci-dessous est donné à titre informatif, il pourra évoluer au fil de l'avancée du chantier.

CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS ANNEXES AU CONDUIT DE TRANSIT SÉDIMENTAIRE

- Le bassin de mise en charge (BMC), au-dessus du bassin du Flumet, sera réalisé sur la période juin/septembre. Il sera implanté sur une plate-forme mise en place sur la période de janvier à avril.
- La zone de dissipation d'énergie sur les digues de l'Isère sera implantée sur la période de janvier à mai.

POSE DU CONDUIT DE TRANSIT SÉDIMENTAIRE

Plusieurs chantiers seront menés en parallèle :

- Travaux sur la RD 78 → pendant les vacances scolaires de février/Pâques et estivales
- Travaux sur la plaine de l'Isère
- Travaux en traversée du bourg du Cheylas
- Travaux en tronçon forte pente entre Crêts en Belledonne et le Cheylas
- Travaux sur la RD 525
- Travaux en traversée du bourg de Crêts-en-Belledonne.

À PARTIR DE 2025, DÉMARRAGE DES CAMPAGNES DE CURAGES

Les phases de curage qui permettront de retirer progressivement les sédiments de la retenue d'eau du Flumet débiteront à **partir de 2025**, une fois que l'ensemble des structures nécessaires au fonctionnement seront réalisées. Ces curages seront réalisés grâce à une technique de dragage innovante, spécialement développée pour ce chantier. Elle s'appuie sur l'intervention d'un robot subaquatique **NESSIE®**, développé en partenariat par EDF et Watertracks. NESSIE interviendra sous la surface du

lac du Flumet permettant ainsi de limiter les nuisances et de préserver au mieux la qualité touristique du lieu. **Les campagnes de curage** seront réalisées lors de la période de fonte des neiges où le débit de l'eau dans l'Isère est important, c'est-à-dire d'avril à août, ce qui permettra une bonne dilution des sédiments dans l'eau tout en respectant le milieu aquatique. A partir de 2029, des curages d'entretien pourront être réalisés.



Le Cheylas, un aménagement dit de type STEP, Station de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP)

Le bassin du Flumet constitue la retenue d'eau supérieure de l'aménagement hydroélectrique du Cheylas. Cet aménagement est de type STEP, c'est-à-dire qu'il fonctionne selon le principe de transfert d'énergie par pompage. Il peut être comparé à une grande batterie. Concrètement, l'eau de l'Arc qui alimente la retenue de Flumet est envoyée pour être turbinée à la centrale hydroélectrique située en aval, au Cheylas. Une fois turbinée, cette eau est rejetée dans un deuxième bassin situé, au Cheylas, à proximité de la rivière Isère. L'eau stockée dans ce bassin inférieur est ensuite pompée vers le bassin supérieur pour être à nouveau turbinée. Ce principe permet de reconstituer les réserves en eau de cette énergie 100 % renouvelable.



Ces curages nécessiteront de fermer une portion du tour du bassin ponctuellement durant toute la période de désensablement, de 2025 à 2028, durant les mois d'avril à août.



SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ
www.edf.fr/isere-drome X@EDFHydroAlpes



DÉPART DE CAROLE HUSSON

Carole a récemment quitté notre commune, retour sur une belle carrière passée aux services techniques, mais pas que.

Il y a 23 ans Carole a débuté en tant que saisonnière pour réouvrir les sentiers de Promenade et Randonnée de St-Pierre-d'Allevard.

Ce travail comprenant balisage, débroussaillage, élagage et marquage a permis aux randonneurs de redécouvrir les sentiers communaux et marcher en sécurité.

De formation horticole, Carole est ensuite passée aux espaces verts où elle a pu mettre en pratique ses compétences.

En saison hivernale, étant monitrice fédérale de ski, elle est ensuite montée au foyer de fond, pour accueillir et encadrer les enfants des écoles.

La commune ayant besoin de pisteuse secouriste, Carole est repartie en formation pour intégrer pendant plusieurs années, l'équipe de sécurité du domaine skiable de l'Espace nordique du Barioz.

De retour dans la vallée, Carole a travaillé de nombreuses années aux espaces verts et notamment au fleurissement de Crêts en Belledonne.

La voilà désormais partie vers une commune plus importante, avec de nouveaux défis en fleurissement et de nouvelles responsabilités.

Nous lui souhaitons une bonne continuation.

DÉPART DE KERAN NOBLE-RAMLALL

Voilà déjà 1 an que Keran travaille à temps non complet pour la commune.



Embauché en renfort et avec l'objectif de découvrir le métier de policier municipal, nous avons tous croisé Keran sur la commune. Soit aux abords des écoles, occupé à sécuriser les entrées et sorties, soit lors d'une manifestation communale, participant activement à son bon déroulement.

En cours d'année, Keran a répondu présent pour aider à un accroissement de travail aux services périscolaires : cantine, centre de loisirs, accueil périscolaire, il a su être polyvalent et se faire apprécier des enfants et de ses collègues.

En parallèle Keran a tout mis en œuvre pour réaliser son projet de carrière professionnelle, il a passé les épreuves d'admission à l'école de gendarmerie et a été admis.

Après un premier enseignement de 13 semaines, il entrera en tant que gendarme-adjoint dans une brigade de gendarmerie nationale.

Nous lui souhaitons une bonne continuation dans cette voie d'excellence et le félicitons pour son choix d'engagement exigeant, au service de la population.



BIENVENUE À VIRGINIE JOASSON QUI REJOINT L'ÉQUIPE DES AGENTS MUNICIPAUX

Elle a pour mission de superviser les services techniques et le service urbanisme.

Virginie prend la suite de M Givaudan parti en retraite.

Elle est titulaire d'une formation en paysage et en aménagement du territoire, d'une maîtrise en urbanisme et d'un master en maîtrise d'ouvrage.

Virginie a exercé pendant plus de 18 ans dans le domaine de la maîtrise d'œuvre en aménagements urbains, aménagements de montagne, aménagements paysagers et de loisirs, voirie et réseaux en tant que responsable d'agence sur le secteur aixois.

Après des années de projets et chantiers sur le territoire régional c'est une grande fierté d'entrer au service d'un territoire et de ses habitants, de participer à sa gestion quotidienne et à son développement avec l'équipe d'élus et d'agents polyvalents qui composent les services.



BIENVENUE À SABINE CASSAR

Elle intègre l'équipe des agents municipaux, en tant que Directrice Générale des Services.



Mme CASSAR a déjà travaillé pour la commune il y a quelques années, après la fusion avec Morêt-de-Mailles.

Elle redescend des montagnes où elle était en poste à la commune du Haut-Breda.

Mme CASSAR a pour missions d'assurer la coordination générale des services et de mettre en œuvre les décisions des élus.

Elle est le chef d'orchestre de l'organisation de notre collectivité et apporte son expertise administrative, financière et juridique.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

**PARKING-RELAIS
+
TRANSPORTS EN COMMUN
=
LA FORMULE GAGNANTE
POUR VOS DÉPLACEMENTS
QUOTIDIENS.**

ASSOCIER LES PARKINGS-RELAIS ET LES TRANSPORTS EN COMMUN : LA CLÉ D'UNE MOBILITÉ PLUS ÉCONOMIQUE, PLUS ÉCOLOGIQUE, MAIS AUSSI PLUS PRATIQUE !



À l'heure où la mobilité est appelée à se réinventer, les parkings-relais (P+R) situés à proximité immédiate des arrêts des réseaux M TouGo et M TAG offrent la possibilité de se déplacer plus intelligemment au quotidien.

Plus de 5700 places de stationnement disponibles sur l'aire grenobloise, qui offrent une alternative de choix pour une mobilité plus durable et plus accessible.

Pour une mobilité plus respectueuse de l'environnement.

En encourageant l'utilisation des parkings-relais, les collectivités contribuent à la diminution du trafic des centres villes, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'amélioration de la qualité de l'air.

Opter pour les transports en commun après avoir stationné dans un parking-relais, c'est adopter une habitude de déplacement plus durable et plus responsable.

Pour une mobilité source d'économie

Se déplacer en voiture au quotidien peut rapidement peser sur le budget du foyer, entre les coûts en carburant, d'entretien et de stationnement. C'est là que les parkings-relais entrent en jeu. À la seule condition d'utiliser les transports en commun pour rejoindre votre destination, il est alors possible de stationner sur n'importe quel parking-relais.

Soit la perspective de réduire considérablement les frais liés à l'utilisation de son véhicule au quotidien !

Pour une mobilité qui simplifie la vie

La combinaison P+R et transports en commun offre également un avantage indéniable en termes de praticité. Vous évitez les tracas liés à la recherche d'une place de stationnement, aux embouteillages et au stress de la conduite. Les parkings-relais sont stratégiquement situés pour faciliter la transition vers les transports en commun. Accédez en toute sérénité aux réseaux de transports en commun, en vous concentrant sur ce qui compte vraiment : votre destination.

Pour plus d'informations sur le fonctionnement des parking-relais et leurs conditions d'accès :

rendez-vous sur

<https://www.mobilites-m.fr/pages/Voiture.html#P+R>



LES CONSEILS MUNICIPAUX EN BREVES



DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
ACHAT DES PARCELLES	15 000€	FOND DE CONCOURS /CCLG	8 100€
FRAIS DE NOTAIRE	1 200€	COMMUNE	8 100€
TOTAL	16 200€	TOTAL	16 200€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte de demander l'aide de la CCLG.

Coopération décentralisée - convention avec l'association ARCADE « Une terre pour vivre au Sénégal »

M. Pierre BACHELOT rappelle que l'association ARCADE « Une terre pour vivre » a été contrainte de suspendre ses activités de coopération décentralisée au Mali. Après un travail de prospection, ARCADE a décidé de s'engager au Sénégal. Il faut donc voter une nouvelle convention pour s'engager dans cette action par le biais de la coopération décentralisée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'approuver le versement de 5 000 € à ARCADE « Une terre pour vivre ».
- D'approuver la convention pour une durée de 4 ans (du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026).
- D'autoriser M. le Maire à la signer.

Convention d'adhésion avec l'association Nordic-Isère, dans le cadre de l'exploitation du domaine de ski de fond

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- Valider la convention d'adhésion avec l'association Nordic-Isère pour la saison 2023-2024 dans le cadre de l'exploitation de son domaine de ski de fond.
- Désigner comme représentants au sein de cette association : Pierre LANMBERT en tant que titulaire et Laurent BELORGEZY en tant que suppléant.
- Valider les tarifs de vente, par Nordic-Isère, des titres réciprocaires (forfaits nationaux et départementaux) pour le compte de la collectivité.
- Autoriser M. le Maire à signer cette convention et tous les autres documents y afférant.

Tarification redevance ski de fond saison 2023-2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'approuver les tarifs suivants pour la vente de la redevance pour l'accès aux pistes de skis de fond pour la saison 2023-2024 :

- Forfaits valables sur tous les sites adhérents à Nordic France :
 - ▷ Forfait annuel adulte (+ de 15 ans) : 230 €
 - ▷ Forfait annuel jeune (de 5 ans à moins de 15 ans) : 85 €
- Forfaits valables sur tous les sites adhérents à Nordic Isère :
 - ▷ Forfait annuel adulte Isère-Drôme (+ de 20 ans) : 161 €
 - ▷ Forfait annuel sénior Isère-Drôme (+ de 76 ans) : 89 €
 - ▷ Forfait annuel junior Isère-Drôme (de 5 ans à 15 ans) : 57 €
- Forfaits valables sur le site de l'Espace nordique du Barioz :
 - ▷ Carte annuel site adulte (+ de 18 ans) : 60 €
 - ▷ Forfait 2 jours consécutifs adulte (+ de 18 ans) : 15 €

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2023

Déclassement d'une assiette foncière à l'intérieur d'une parcelle de terrain du domaine public communal au lieu-dit « Boutière - Section B en vue d'une location

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Constater le déclassement du ténement de 580 m² du domaine public du terrain, objet du projet de détachement d'assiette foncière.
- Prononcer son déclassement du domaine public et son incorporation au domaine privé communale.

Refuge du Crêt du Poulet - Gestion externalisée de l'exploitation en saison estivale par délégation de service public - lancement de la procédure

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- D'approuver le principe de confier la gestion de l'exploitation du refuge du Crêt du Poulet à un tiers et de recourir au contrat de délégation de service public.
- D'autoriser le Maire à engager la procédure et à signer tout document s'y rapportant
- D'autoriser le Maire à négocier éventuellement les offres.

Sollicitation du fond de concours de la Communauté de communes Les Grésivaudan pour l'acquisition de foncier forestier

M. Jérôme LARDIERE, Informe le conseil que la communauté de communes du Grésivaudan a mis en place un fond de concours pour l'acquisition de parcelles forestières. Dans le cadre de ce fond de concours, Jérôme LARDIERE propose de solliciter ce fond pour l'acquisition des parcelles mises à la vente par Mme LUQUIN pour la somme de 16 200 € et pour un total de 7.045 hectares.

Ces acquisitions n'étant pas aidées par le département, le montant est de 50% des dépenses éligibles. Le plan de financement est le suivant :



- ▷ Forfait 2 jours consécutifs jeune (de 5 ans à 18 ans) : 6 €
- ▷ Forfait séance unique accès aux pistes de ski de fond adulte (+ de 18 ans) : 8,50 €
- ▷ Forfait séance unique accès aux pistes de ski de fond jeune (de 5 ans à 18 ans) : 4 €
- ▷ Tarif réduit valable, ce titre est réservé aux groupes d'au moins 10 personnes, aux étudiants sur présentation de leur carte, aux personnes de plus de 70 ans. Ce titre est également vendu notamment lorsque les conditions météorologiques ne permettent pas de proposer une qualité de piste optimale : 7 €
- ▷ Forfait scolaire pour les départements autres que l'Isère : 3,50 €
- ▷ Forfait vendu sur pistes réservé aux personnes qui n'ont pas acheté leur titre dans les points de vente officiels : 15 €
- ▷ Forfait séance sénior (+ de 76 ans) : 4 €
- ▷ La gratuité est accordée aux :
 - Enfants de moins de 5 ans,
 - Scolaire (maternelles, élémentaires, collèges et lycées) du département de l'Isère dans le cadre du tiers temps pédagogique,
 - Moniteurs BE de ski de fond, aux moniteurs fédéraux de ski de fond et biathlon sur présentation de licence validée,
 - Titulaires de la licence de la Fédération Française Handisport,
 - Pisteurs secouristes et conducteurs d'engins de damage salariés sur les sites nordiques de l'Isère.

Demande de subvention de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la subvention de 100 € à la MFR Le Village de Saint André le Gaz.

Contrat de consultance architecturale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'approuver les termes du contrat de mission de M. TROUSSIER Maximin et d'autoriser M. le Maire à le signer.

Création d'un emploi permanent d'agent polyvalent des services techniques à temps complet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C du cadre d'emploi des Adjointes Techniques territoriaux.
- Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.
- Rappelle que cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article L332-14 ou L332-8 du code général de la fonction publique, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire

Le contrat L332-14 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant des articles L332-8, sont d'une durée maximale de 3 ans renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

- Autorise M. le Maire à se charger du recrutement de l'agent affecté à ce poste.

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

Etat d'assiette des coupes de bois de l'année 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'état d'assiette des coupes de l'année 2024.
- Préciser la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation, pour les coupes inscrites.

Mise en place des repas enfants-séniors à la cantine de Crêts en Belledonne

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le principe et la mise en place des repas partagés à la cantine entre les enfants et les séniors de 60 ans et +.
- Confirme que les repas seront offerts par la commune.

Coopération décentralisée - nouvelle convention modifiée avec l'association ARCADE « Une terre pour vivre au Sénégal »

M. Pierre BACHELOT indique que la convention adoptée le 19 octobre dernier doit être modifiée du fait du retrait du projet de la commune de Pontcharra et l'arrivée de celle de Porte-de-Savoie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'approuver le versement de 5 000 € à ARCADE « Une terre pour vivre ».
- D'approuver la convention modifiée (sans la commune de Pontcharra et avec la commune de Porte-de-Savoie) pour une durée de 4 ans (du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026).

- D'autoriser M. le Maire à la signer.

Financement du voyage au Sénégal pour un représentant de la commune dans le cadre de la coopération décentralisée avec l'association ARCADE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 19 voix pour et une abstention (M. CROUTEIX), autorise le financement par le budget communal du billet d'avion concernant le voyage au Sénégal pour le

représentant de Crêts en Belledonne dans le cadre du projet de coopération décentralisée avec l'association ARCADE.

Vente de la parcelle AD 812 - 816 et 817 à M. Medhi CERRONE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la vente de la parcelle AD 812 - 816 et 817 à M. Medhi CERRONE au prix de 2 460 €, viendront d'ajouter les frais de géomètre et de publication à charge de l'acquéreur.
- Demande que l'acte soit dressé en la forme administrative et désigne M. Pierre LAMBERT, 1er adjoint, pour représenter la commune et signer l'acte.

Vente de la parcelle AD 813 et 815 à M. et Mme Mohamed et Bakhta HABIBI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la vente de la parcelle AD 813 et 815 à M. et Mme Mohamed et Bakhta HABIBI au prix de 1 170 €, viendront d'ajouter les frais de géomètre et de publication à charge de l'acquéreur.
- Demande que l'acte soit dressé en la forme administrative et désigne M. Pierre LAMBERT, 1er adjoint, pour représenter la commune et signer l'acte.

**LES COMPTES RENDUS
DES CONSEILS
MUNICIPAUX SONT
CONSULTABLES DANS
LEUR INTÉGRALITÉ EN
MAIRIE ET SUR : [WWW.
CRETSENBELLEDONNE.FR](http://WWW.CRETSENBELLEDONNE.FR)**



Vente de la parcelle AD 810 - 811 et 814 à Mme Messaouda MEDROUB

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la vente de la parcelle AD 810 - 811 et 814 à Mme Messaouda MEDROUB au prix de 2 370 €, viendront d'ajouter les frais de géomètre et de publication à charge de l'acquéreur.
- Demande que l'acte soit dressé en la forme administrative et désigne M. Pierre LAMBERT, 1er adjoint, pour représenter la commune et signer l'acte.

Désaffectation et déclassement du domaine public d'un terrain au Poutaz en vue de sa cession

M. Laurent BRUNET MANQUAT informe le conseil que les propriétaires situés au 15 impasse du Poutaz souhaitent créer dans le futur une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite devant leur propriété et demandent donc la cession d'une emprise nécessaire à ces travaux d'environ 14 m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, constate la désaffectation du domaine public du terrain et prononce son déclassement du domaine public et son incorporation au domaine privé communal.

Désaffectation et déclassement du domaine public d'un terrain au Poutaz en vue de sa cession

M. Laurent BRUNET MANQUAT informe le conseil que les propriétaires situés au 99 rue du Poutaz souhaitent créer un SAS d'entrée devant leur propriété et demandent donc la cession d'une emprise nécessaire à ces travaux d'environ 8 m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, constate la désaffectation du domaine public du terrain et prononce son déclassement du domaine public et son incorporation au domaine privé communal.

Demande de subvention de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver à l'unanimité les subventions suivantes :
 - ▷ ACTPA : 1 500 €
 - ▷ Club Louaraz : 200 €
 - ▷ Pour l'association « Au Travers du Temps », M. Régis HERAUD sort de la salle et la subvention de 600 € est approuvée avec 19 voix pour.
 - ▷ Pour l'Espace Nordique du Barioz, la subvention de 854 € est approuvée avec 19 voix pour et 1 abstention (S. JOUVEL-TRIOLLET)

Annexe n° 3 à la convention relative aux prestations de transports sanitaires au départ des stations du domaine alpin et du domaine nordique de la commune / tarifs transports Pépin saison 2023-2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider les tarifs ci-dessous :

BAS DES PISTES VERS...	CABINET MÉDICAL CEB OU ALLEVARD	CABINET MÉDICAL PRAPOUTEL	CHU NORD GRENOBLE	CHU SUD CHAMBERY	CHU SUD GRENOBLE	CLINIQUE MÉDIPÔLE CHALLES-LES-EAUX
SEMAINE AMBULANCE	400€	610€	610€	610€	610€	610€
SAMEDI, DIMANCHE & JRS FÉRIÉS AMBULANCE	600€	850€	850€	850€	850€	850€
SEMAINE TRANSPORTS ASSIS PROFESSIONNALISÉ	300€	450€	450€	450€	450€	450€
SAMEDI, DIMANCHE & JRS FÉRIÉS TRANSPORTS ASSIS PROFESSIONNALISÉ	500€	600€	600€	600€	600€	600€

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2023

Approbation de la convention d'accompagnement avec le CAUE pour le projet de requalification des espaces publics du village

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'approuver la convention d'accompagnement n° 23-041 du CAUE pour assister la commune dans le projet de requalification des espaces publics du village et d'autoriser M. le Maire à la signer ainsi que tous les autres documents y afférant.

Convention d'occupation de terrains avec la commune de Theys pour le stade de biathlon avec pas de tir à 10 mètres de l'Espace du Barioz

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'approuver la convention d'occupation de terrains avec la commune de Theys pour le stade de biathlon avec pas de tir à 10 mètres de l'espace du Barioz.
- D'autoriser M. le Maire à la signer ainsi que tous les autres documents y afférant.

Concession Arc Isère : convention d'occupation par EDF concessionnaire de parcelles appartenant à Crêts en Belledonne pour la création d'un conduit de gestion sédimentaire et des opérations de curage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention d'occupation de terrains avec EDF pour les travaux de création d'un conduit de gestion sédimentaire et opérations de curage sur le lac du Flumet.
- D'autoriser M. le Maire à la signer ainsi que tous les autres documents y afférant.

Convention pour autorisation de passage de canalisations privées en terrain communal entre l'Arroley et le Planchamp

La commune de Crêts en Belledonne est propriétaire du chemin rural situé entre l'Arroley et le lieu-dit Le Planchamp bordant les parcelles cadastrales OA 229-230 et OB 01-02-540-539-03-43-42-04-05-06 mais également de la route communale Route de la Chapelle Saint-Christophe.

Pour permettre la régularisation d'implantation de canalisations d'eau potable d'un diamètre de 32, la commune de Crêts en Belledonne accorde aux propriétaire les servitudes de tréfonds désignés par la convention objet de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'approuver la convention autorisant le passage de canalisations privées en terrain communale entre l'Arroley et le Planchamp.
- D'autoriser M. le Maire à la signer ainsi que tous les autres documents y afférant.

Vente de la parcelle 262 A 851 et 852 à M. ROYAN et Mme LABELLE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'approuver la vente des parcelles 262 A 851 et 852 au prix de 840 € à M. D. ROYAN et Mme C. LABELLE, viendront s'ajouter les frais de rédaction de l'acte de vente et de publication à charge de l'acquéreur.
- Demande que l'acte soit dressé en la forme administrative et désigne M. Pierre LAMBERT, 1er adjoint, pour représenter la commune et signer l'acte.



Convention relative aux prestations de transports sanitaires au départ des stations du domaine alpin et du domaine nordique de la commune avec Meylan Ambulance / Tarifs transports saison 2023-2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention entre la commune et Meylan Ambulance et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Convention de mise à disposition d'un agent de la commune du Haut-Bréda

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Crêts en Belledonne auprès de la commune du Haut-Bréda et d'autoriser M. le Maire à la signer ainsi que tous les autres documents y afférant.

Création de 8 emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité

M. le Maire indique que dans le cadre du recensement de la population, il est nécessaire de créer 8 postes d'agents recenseur (6 agents pour la commune historique de Saint Pierre d'Allevard et 2 pour la commune historique de Morêtelle-Mailles).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- De créer 8 emplois non permanents relevant du grade d'adjoint administratif pour effectuer le recensement de la population d'une durée hebdomadaire égale à 17,5/35h.
- La rémunération sera fixée par référence au grade d'adjoint administratif, 1er échelon, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 du budget de la collectivité.

Délibération d'harmonisation des règles de prêt dans le réseau des bibliothèques du Grésivaudan

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'harmonisation des règles de prêt dans le réseau des bibliothèques du Grésivaudan.

Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'approuver l'autorisation des crédits d'investissement 2024 comme indiquée dans le tableau ci-dessous.

CHAPITRE 20	16 600€
CHAPITRE 21	588 693,71€
CHAPITRE 23	75 217,24€
CHAPITRE 16	90 000€
TOTAL	777 510,95€

Demande de subvention de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'approuver la subvention de 100 € à l'association ABACC dans le cadre de l'organisation de la Journée de Soutien et d'Information Sur l'Obésité (JSISO)

Tarifs saison 2023-2024 du Domaine Alpin du Barioz

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'approuver les tarifs 2023-2024 du Domaine Alpin du Barioz.

ENCOMBRANTS

L'enlèvement des encombrants est un service offert aux personnes âgées par la commune pour transporter des objets encombrants à la déchetterie.

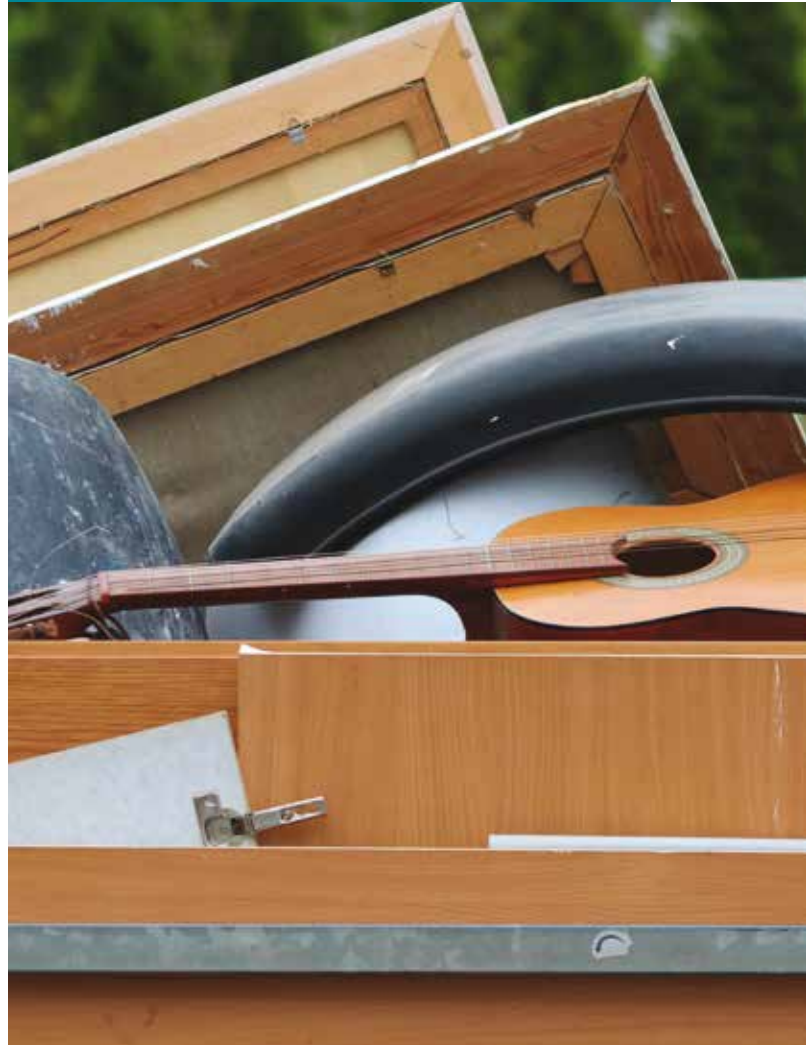
Les branchages sont exclus de ce dispositif.

Les objets doivent être propres et ne contenir aucune matière putride.

Ce ramassage spécifique a lieu une fois par trimestre, uniquement sur inscription auprès des services techniques de la commune.

Voici les dates pour l'année 2024 :

- Mardi 27 février 2024
- Mardi 30 avril 2024
- Mardi 25 juin 2024
- Mardi 27 août 2024
- Mardi 29 octobre 2024
- Mardi 17 décembre 2024



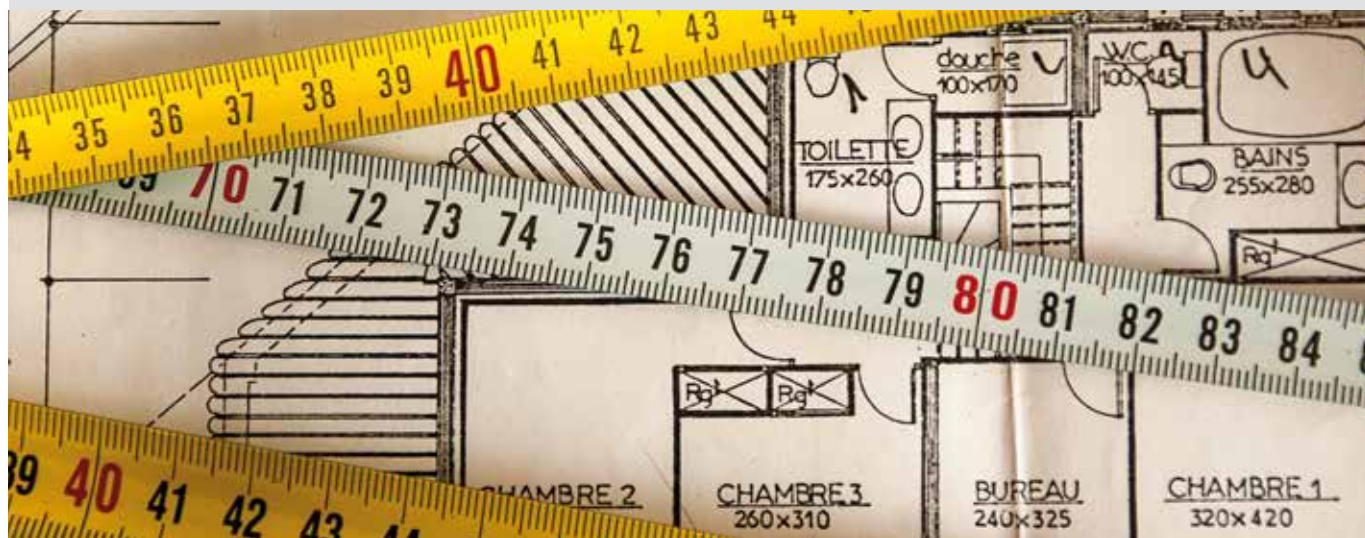


TRAVAUX AUTORISÉS

N° DE DOSSIER	NOM	ADRESSE DE L'OPÉRATION	OBJET DE LA DEMANDE	Date
PERMIS DE CONSTRUIRE				
PC 038 439 23 10011 M02	DEPAS Céline	14 Montée de la Roche - 38830 - CEB	Habillage 40 m ² en pierres de parement pour les finitions	10.10.23
PC 038 439 23 10007	JOABER Radhouane	496 Rue De La Ronziere 38830 CEB	Création d'une annexe accolée de 29,90 m ²	30.11.23

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

DP 038 439 23 10078	BLANC Alain	75 Impasse de la Claie - 38830 - CEB	Abri de jardin	07.09.23
DP 038 439 23 10080	AGENCE SOLUTION CLIMAT	6 impasse georges clémenceau 38830 CEB	Panneaux photovoltaïques	07.09.23
DP 038 439 23 10082	SONNTAG BENOIT	211 Route de la Roche - 38830 - CEB	Grillage	07.09.23
DP 038 439 23 10084	SARAGAGLIA Camille	33 Rue de la Ronzière - 38830 - CEB	Piscine	07.09.23
DP 038 439 23 10085	RAIS Sohila	300 Route d'Allevard - 38830 - CEB	Panneaux photovoltaïques	07.09.23
DP 038 439 23 10086	GIMENEZ Laurent	240 Rue de la Ronzière - 38830 - CEB	panneaux photovoltaïques	07.09.23
DP 038 439 23 10087	HELLIO	81 Rue des 5 Crêts - 38830 - CEB	Panneaux photovoltaïques	07.09.23
DP 038 439 23 10088	FARRABEGOLI Jocelyne	1157 Route de la Roche - 38830 - CEB	Changement des menuiseries couleur chêne doré alu et PVC	07.09.23
DP 038 439 23 10089	VOILLOT Marc	1476 Route de Rossand - 38570 - CEB	Panneaux photovoltaïques	07.09.23
DP 038 439 23 10090	LELIEVRE Rodolphe	1059 Route du Vernay - 38570 - CEB	Prolongement de l'enrochement	15.09.23
DP 038 439 23 10091	COHARD Olivier	135 Route de Freydure - 38570 - CEB	Ajout d'une fenêtre de toit	05.10.23
DP 038 439 23 10092	GREENPLANET	158 Route des 5 Crêts - 38830 - CEB	Panneaux Photovoltaïques	05.10.23
DP 038 439 23 10095	WORLDENERGY	15 Place des Terrasses - 38830 - CEB	Panneaux photovoltaïques	10.10.23
DP 038 439 23 10096	TARROUCHE CHOKRI et HANAN	146 Rue Bramefarine - 38830 - CEB	Cabanon et portail	10.10.23
DP 038 439 23 10097	VIVES José	3 Rue du Stade - 38830 - CEB	Changement de la porte de garage	10.10.23
DP 038 439 23 10098	BACHELOT Pierre	319 Route de Moret - 38830 - CEB	Abri ouvert - 10m ²	10.10.23
DP 038 439 23 10100	MATUISSI Audrey	41 Rue du Lac - 38830 - CEB	Abri	10.10.23
DP 038 439 23 10101	MIAZZOLO Bruno	4 Le Harneau du Satde - 38830 - CEB	Remplacement de la porte de garage	10.10.23
DP 038 439 23 10102	BELTRAMI Romain	86 Allée de Verdun - 38830 - CEB	Réfititure+ mod.p.d'entrée+ p.fenêtre + isolation combles+ chang fenêtres de toit	10.10.23
DP 038 439 23 10094	LMC WORLD	215 Rue de la Claie - 38830 - CEB	Panneaux photovoltaïques	17.10.23
DP 038 439 23 10105	VERDON Sébastien	43 Rue Georges Clémenceau - 38830 - CEB	Remplacement du portail	24.10.23
DP 038 439 23 10099	PERRONE Joseph	59 Chemin de l'Ancien Fort - 38830 - CEB	Division en vue de construire	25.10.23
DP 038 439 23 10106	GARRY Laurent	115 Rue du Mollard - 38830 - CEB	Changement mesuiseries	07.11.23
DP 038 439 23 10108	PEYRONNEL Théo	335 Route de Freydure - 38830 - CEB	Modification de façade; création d'une ouverture centrale	09.11.23
DP 038 439 23 10107	FOSSERET PETTON Brigitte	223 Rue de La liberté - 38830 - CEB	Abri de jardin	14.11.23
DP 038 439 23 10109	RAMON Joseph	190 Grande Rue - 38830 - CEB	Réfection Toiture	14.11.23
DP 038 439 23 10110	DARBON PEILLON RUECA A.	410 Rue de la Ronzière - 38830 - CEB	Changement des menuiseries	14.11.23
DP 038 439 23 10111	COTTANI Marjorie	189 Route du Rigard - 38830 - CEB	Isolation par l'exterieur	14.11.23
DP 038 439 23 10112	FERRARINI Jean-Louis	181 Rue du Tigre - 38830 - CEB	Isolation façades + changement des menuiseries	14.11.23
DP 038 439 23 10113	AZIBERT Henri	2 Rue du Stade - 38830 - CEB	Porte de garage + clôture	14.11.23
DP 038 439 23 10117	FERRARI Céline	61 Impasse des figuiers - 38830 - CEB	Piscine 18 m ²	14.11.23
DP 038 439 23 10093	PINGEON Joëlle	200 Rue du Saujet - 38830 - CEB	Panneaux Photovoltaïques	22.11.23
DP 038 439 23 10114	BELLIN Alice	241 Route de Grenoble - 38830 - CEB	Rénovation murette	28.11.23
DP 038 439 23 10116	GIANGRANDE Armand	26 impasse de la chaux - 38830 - CEB	Réhaussement de murette	28.11.23
DP 038 439 23 10118	DEMEY Matthieu	151 rue Les Ceautaux de Rapin - 38830 - CEB	Coulage d'une dalle béton	05.12.23
DP 038 439 23 10120	BRUNET MANQUAT PERRACHE G.	le SAUTET - 38830 - CEB	Refectio toiture + murs en pierre	05.12.23
DP 038 439 23 10121	WORLDENERGY	46 Rue du Lac - 38830 - CEB	Panneaux photovoltaïques	05.12.23
DP 038 439 23 10123	JUBARD Vincent	525 Avenue d'Uriage - 38830 - CEB	changement menuiserie	05.12.23
DP 038 439 23 10124	BACHELOT Pierre	319 Route de Moret - 38830 - CEB	Panneaux Photovoltaïques	05.12.23
DP 038 439 23 10125	TAVEL Jean-Claude	Poutaz - LaTour - 38830 - CEB	Modification et changement des menuiseries	05.12.23
DP 038 439 23 10128	CACHET Adrien	72 Passage du Château - 38570 - CEB	carport	05.12.23
DP 038 439 23 10129	TAVEL Jean-Claude	Poutaz - LaTour - 38830 - CEB	Extension	05.12.23
DP 038 439 23 10122	PERRONE Joseph	59 Chemin de l'Ancien Fort - 38570 - CEB	Division en vue de construire	19.12.23
DP 038 439 23 10130	BOUSSEYROU Sylvain	11 Impasse des Bambous - 38570 - CEB	Refectio toiture avec élévation du toit pour permettre l'isolation	19.12.23





EMPLOI

PÔLE EMPLOI

Du lundi au jeudi de 8h30 à 16h15
le vendredi de 8h30 à 12h30. 40 avenue de la Gare - Pontcharra; Tél. : 3949

MISSION LOCALE

Une équipe au service des jeunes 16/25 ans
147 rue du Pré de l'Horloge - Crolles
Tél. : 04.76.08.08.70
Rue de la Ganterie - Pontcharra
Tél. 04.76.97.81.85

ADEF - Antenne de Goncelin

Tél. 04.76.13.21.21

FAMILLE

LAEP (Lieu Accueil Enfants Parents) Le Tacot

Accueille les enfants de 0 à 4 ans accompagnés. Ouverture le mardi matin de 8h45 à 11h45, au Pôle enfance, rue des Ecoles.
laep.paysdalleverd@le-gresivaudan.fr

CONSULTATION MÉDICALE DES ENFANTS (0 à 6 ans)

Le 1^{er} mardi de chaque mois, l'après-midi, au Pôle enfance, rue des Ecoles. Prendre rendez-vous au secrétariat du Centre Médico-Social René Cassin à Pontcharra au Tél.04.76.97.32.52

Multi accueil «LES PETITS PIERROTS»

Pôle enfance, rue des Ecoles
Tél. 04.76.33.05.89

RPE (Relais Petite Enfance - Le Pré En Bulle)

Nathalie BORRAS
Tél.06.33.63.74.76
rpe.lepreenbulle@le-gresivaudan.fr

MIKADO

Pour réserver au Centre de loisirs 3-12 ans
Tél. 06.88.41.11.43

AGATHE Centre de planification et d'Éducation Familiale

33 avenue de la Gare - Pontcharra
Tél. 04.76.97.81.00

SASEP (Service d'Accompagnement Socio-Educatif de Proximité)

Service d'aide à la parentalité pour les parents et leurs enfants (3 à 12 ans)
rue de la Marguiron - Tél. : 04.76.40.66.18

SÉSAME AUTISME RHÔNE-ALPES

7 rue Briqueterie - 38830 CEB
Tél. 04.76.04.08.20 - Fax : 04.76.04.08.21

SANTÉ

GROUPE MÉDICAL

Caroline CLEMENT, Cécile GRANGEON,
Chloé GREZE, Irène MIRABEL RUIZ
65 rue du Lac - Tél. 04.76.97.77.40

CABINET DENTAIRE

Ramona POPA, Ruxandra, Liana LAPUSAN
46 rue du Lac - Tél. 04.76.97.54.52

PHARMACIE DU PAYS D'ALLEVARD

85 rue du Lac - Tél. 04.76.97.50.53

OPTICIEN

Optique du Lac - 74 rue du Lac
Tél. 04.76.40.52.72

CABINET PSYCHOLOGIQUE

Ludovic GADEAU
Tél. : 04.76.45.81.44 - 204 Grand Rue

CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE

Masseurs-kinésithérapeutes
Sylvie MARCHAND-RENAUDIE, François LADRANGE, Clément GOUYON
Tél. : 04.76.78.63.79 - rue Jules Ferry

Sébastien PELLOUX

Tél. : 07.45.14.29.51 - 50 place de la Mairie

Théo CONSTANCIAS Tél. 06.37.36.30.83

Adrien MOUNIER-POULAT Tél. 06.65.96.59.85
Place du Foyer

OSTÉOPATHE - KINÉSIOLOGIE

Christophe GIRAUDI
Tél. : 06.14.09.45.02 - 68 rue du Lac

CABINET DE SAGES-FEMMES

Delphine COULON Tél. : 06.18.27.47.59
Adrienne Gallot Tél. : 07.62.36.44.90
- 180 Grand Rue

CABINET DES INFIRMIERS

Nacera CHABAUD, Emilie PICCO
66 rue du lac, 38830 CEB
Tél : 06 16 60 29 89
Mail : cab38830@gmail.com

Prise en charge des soins à domicile, au cabinet sur rdv,

Permanence sans rdv de 8h à 9h les lundis mardis jeudis et vendredis (hors vacances et fériés)

ORTHOPHONISTES

Claire BUISSON - 78 place du Foyer 38830 CEB
Tél. 09.53.35.26.59

Hélène HUBRECHT - 8 place du Foyer 3883 CEB
Tél 06.62.73.70.12

PEDICURE - PODOLOGUE

Mathilde DUPUY - Tél. 06.78.47.63.05 - 68 rue du Lac 38830 CEB

S.S.I.A.D.

Intervention à domicile, sur prescription médicale, pour dispenser des soins aux personnes âgées, en situation de handicap ou atteintes d'une maladie chronique.
Rue du 8 mai 1945 38580 ALLEVARD
Tél. : 04 76 45 07 34
Mail : ssiadpa.allevard@croix-rouge.fr

SOCIAL

SÉCURITÉ SOCIALE - Accueil :

Téléphone : 3646
du lundi au vendredi de 8h à 17h - ameli.fr 24h/24h
Courrier : 2 rue des allées - 38045 GRENOBLE CEDEX 9

Centre Médico-social du Département de l'Isère - Barraux

53 Route de Barraux 38530 Barraux

Horaires ouverture

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :

08:30 - 12:00 et 13:30 - 17:00

Jeudi : 08:30 - 12:30

Tél : 04 56 58 16 00

CAF

Permanence le 1^{er} et 3^e lundi du mois de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 sans RV, Maison des Services 33 rue de la ganterie 38530 Pontcharra

RETRAITE

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES ARCO ET IRCANTEC

Renseignements téléphoniques au :
0820 200 014

ENVIRONNEMENT

lundi, mercredi, vendredi et samedi toute la journée de 8h à 11h45 et de 14h à 17h45.

Mardi et jeudi de 14h à 17h45

Tél. 04.76.97.12.52

RAMASSAGE

DES « ENCOMBRANTS »

Service réservé aux personnes à mobilité réduite ou ne disposant pas de véhicule. S'inscrire en mairie.

COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

Mardi et vendredi pour le centre bourg de Saint Pierre d'Allevard ; uniquement les mardis pour tous les hameaux de Crêts en Belledonne.

Conteneurs de tri sélectif : (Point d'Apport Volontaire) Morêtél de Mailles : parking de l'ancienne mairie, du cimetière, et de la base de Loisirs de l'Aire du Lac / Saint Pierre d'Allevard : Rapin (parking), Place du Foyer, stade, déchetterie, Sailles le Bas (RD525). www.sibreca.fr

DROITS ET DÉMARCHES

Permanences juridiques

1 fois par mois Mairie d'Allevard
Prendre rendez-vous au 04.76.97.50.24

Permanences

Conciliateur de justice

1 fois par mois Mairie d'Allevard
Prendre rendez-vous au 04.76.97.50.24

Tous les mardi Mairie d'Allevard

Prendre rendez-vous au 04.76.97.94.10

LOGEMENT

ARCHITECTE CONSEIL

Prendre rendez-vous en mairie.

GAZ ÉLECTRICITÉ DE GRENOBLE (GEG)

Commune historique de Saint Pierre d'Allevard
24 av.de Savoie à Allevard Tél. 04.76.97.53.54

ENEDIS (électricité)

Commune historique Morêtél de Mailles
Tél. 09.72.67.50.38

CULTURE

MÉDIATHÈQUE

04.76.45.18.50

Mardi de 16h00 à 18h30

Mercredi de 10h00 à 12h et de 15h00 à 18h30

Vendredi de 15h00 à 18h30

Samedi de 10h à 12h00

Vacances scolaires (Février, Avril, Toussaint, Noël) :

Mercredi et vendredi : 10h à 12h / 16h à 18h30

Samedi : 10h à 12h

Vacances scolaires (Juillet, Août) :

Mercredi et vendredi : 10h à 12h / 16h à 18h30

Fermeture la 1^{ère} quinzaine d'août

MAIRIE

MAIRIE

Ouverte du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h, fermée le jeudi après-midi.

Tél. : 04.76.45.11.10 - Fax 04.76.45.07.20

cretsenbelledonne@mairieceb.fr

www.cretsenbelledonne.fr

Le Maire reçoit sur rendez-vous.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Ouverte du lundi au vendredi de 8h45 à 12h.

Tél. : 04.76.45.11.10

Député de la 5^{ème} circonscription de l'Isère - Jérémie IORDANOFF

jeremie.iordanoff@assemblee-nationale.fr



FOIRE de la PIVOINE

*Samedi 30 mars 2024
9h à 17h*

Nombreux Stands gourmands

Jeux enfants

Animations



cretsenbelledonne.fr

☎ 04 76 45 11 10

📍 Mairie Ceb

📷 Ceb_communication